



---

## PROCÈS-VERBAL DE PLÉNUM DU 19 JUIN 2018 DU CONSEIL GÉNÉRAL DU MARDI, 19 JUIN 2018 19H00 – SION

---

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 mars 2018	2
II- Examen et approbation des comptes et crédits supplémentaires 2017 de la Municipalité de Sion	2
III- Crédits supplémentaires n°2018/01 à 04 : rapports de la commission de gestion	20
IV- Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant « la vente des parcelles communales n°2318, 13'653 et 13'677 (ancienne voirie) à la CAPAV, Fondation Caisse de retraite paritaire de l'artisanat et du bâtiment du Canton du Valais	20
V- Informations de la Municipalité	23
VI- Divers	27



**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 21 mai dernier et peut délibérer. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et une excellente soirée de travail. Je dois excuser les absences des conseillers communaux Cyrille Fauchère et Christophe Clivaz, des conseillers et conseillères généraux Jérôme Tavernier, Magali Nanchen, Pierre Schupbach, Christian Mirailles, Xavier Mittaz et Marco Marquis.

Vous vous êtes tous demandés pourquoi le bureau avait agendé un plenum le 8 décembre. Vous n'êtes pas sans savoir que nous fêtons cette année le cinquantième anniversaire de la course de Noël. Nous avons donc imaginé que nous pourrions faire une grande équipe Conseil général pour cette course. Si vous êtes intéressés à rejoindre notre team, je vous prie de vous annoncer au bureau du Conseil général. Le team "Conseil Général" ne sera pas uniquement constitué de coureurs. Nous avons également besoin d'un fan's club le long du parcours et surtout à l'arrivée. Le but visé est d'avoir une participation d'au moins 50 membres pour fêter dignement cet anniversaire.

J'aimerais revenir sur notre fonction de Conseiller général. Nous sommes élus par le peuple pour le représenter. Nous sommes le pouvoir législatif. Nos tâches principales sont l'étude et l'approbation des comptes et des budgets de la Municipalité. Le règlement du Conseil général énumère toutes ces fonctions. Nous sommes aussi invités par diverses associations sportives, culturelles et autres. Je suis chaque fois surprise par le manque de participation à ces manifestations. Pour ma part, ces rencontres font partie de notre mandat. C'est dans ces sorties que nous pouvons aller à la rencontre du citoyen. Je vous invite donc à participer plus souvent à ces diverses manifestations.

Ceci dit, nous pouvons maintenant passer au vif du sujet par la lecture de l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par le président de la Municipalité, conformément à l'article 8 alinéa 1 de notre règlement.

N'ayant pas de modification de cet ordre du jour, je vous en fais la lecture. **Point 1:** approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 mars 2018. **Point 2:** examen et approbation des comptes et crédits supplémentaires 2017 de la Municipalité de Sion. **Point 3:** crédits supplémentaires 2018/01 à 04: rapports de la commission de gestion. **Point 4:** examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant "la vente des parcelles communales numéro 2'318, 13'653 et 13'677 (ancienne voirie) à la CAPAV, Fondation Caisse de retraite paritaire de l'artisanat et du bâtiment du canton du Valais. **Point 5:** informations de la Municipalité. **Point 6:** divers a) les questions écrites b) les divers. Tous les documents nécessaires durant ce plenum se trouvent sur l'extranet. Vous en avez été informés par mail en date du 7 juin 2018. Nous allons donc passer au **point 1** de notre ordre du jour: approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 mars 2018.

## I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 mars 2018

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2018 a été rédigé par notre secrétaire Monsieur Jean-Charles Léger, en collaboration avec notre vice-présidente Madame Christine Bourban Carthoblaz. Je vous demande, s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter. Si ce n'est pas le cas, je le sou mets donc à votre approbation. Touche verte pour un oui. Touche rouge pour un non. Abstention touche blanche. Le vote est lancé.

**Le procès-verbal est accepté par 46 oui, 0 non, 0 abstention.** Je remercie Monsieur Jean-Charles Léger pour son travail et Madame Christine Bourban Carthoblaz pour sa relecture.

## II- Examen et approbation des comptes et crédits supplémentaires 2017 de la Municipalité de Sion



**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Point 2: examen et approbation des comptes et crédits supplémentaires 2017 de la Municipalité de Sion. J'invite les rapporteurs de la commission à prendre place à la tribune pour présenter les rapports de leur commission : Monsieur Charles André Rey pour la commission de gestion, Monsieur Alain Turatti pour la commission environnement et urbanisme et Monsieur Jérôme Amos pour la commission sociale et culturelle.

Avant de commencer à proprement parler l'examen de ces comptes, deux mots sur le déroulement de cette analyse. Nous allons commencer par l'entrée en matière et nous voterons sur l'entrée en matière. Puis, les rapporteurs présenteront chaque division à tour de rôle et une discussion sera ouverte à la fin de chaque division. Enfin, les rapporteurs nous feront part des conclusions et votes de leur commission. A ce moment-là, j'ouvrirai la discussion générale sur ces comptes 2017 puis, nous passerons au vote. Je rappelle au rapporteur que vous devez demander la parole formellement pour l'entrée en matière pour chaque division analysée et pour les conclusions. Nous commencerons donc par l'entrée en matière. Monsieur Charles André Rey, vous pouvez nous présenter la première partie de votre rapport jusqu'au vote de l'entrée en matière.

**Rey Charles André, Conseiller général, PDC.** Rapport de la commission de gestion au Conseil général concernant les comptes de la Ville 2017.

La commission de gestion a examiné le projet des comptes 2017 de la Ville. Elle a siégé à 9 reprises pour préparer et établir son rapport. Dans le cadre de l'étude des présents comptes, la commission a reçu le 30 avril 2018 Monsieur Patrick Dondainaz, chef du service des finances et elle a été reçue le 9 avril 2018, par le service "affaires sociales" représenté par Monsieur Florian Chappot, conseiller communal et Monsieur Yann Roduit, chef de service. La séance des questions a eu lieu le 28 mai 2018 en présence de Monsieur Philippe Varone, président de la Ville et de Monsieur Patrick Dondainaz, chef du service des finances. La liste des commissaires ayant siégé lors de l'examen des comptes est annexée en fin de rapport.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière. Nous attirons votre attention sur le fait que les crédits supplémentaires des divisions ont été regroupés dans un seul chapitre. Par conséquent, il n'en est plus fait mention dans les divisions. Clôture du compte administratif. Les charges du compte de fonctionnement, avant amortissement, s'élèvent à 205'579'000. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 231'493'000. Le compte de fonctionnement boucle, pour la dix-septième année consécutive, sur un excédent de revenus de 2'584'000 en 2017 contre 3'909'000 pour l'exercice 2016. Dans notre rapport, un tableau présente l'évolution des charges et des recettes en fonction des comptes 2016, du budget 2017 et des comptes 2017. Je ne vais pas reprendre les chiffres des tableaux, vous en avez déjà pris connaissance lors de la lecture que vous avez déjà faite. Je vais simplement reprendre certains éléments et certains chiffres qui me paraissent importants.

Le graphique des charges met en évidence que les charges effectives sont supérieures aux charges budgétées de plus de 11'400'000 soit environ 5,27% des charges totales. On remarque que la divergence entre les charges budgétées et les charges effectives en 2017 est principalement expliquée par la modification de facturation des prestations de Skyguide et l'augmentation des frais de partenaires liés à l'acquisition de nouvelles actions de Lizerne et Morge SA. Dans le graphique des revenus, il est mis en évidence que les recettes sont supérieures au budget de près de 14 millions. On remarque que les mêmes éléments sont relevés. Entre le 31.12.2016 et le 31.12.2017, l'effectif du personnel, calculé en équivalent plein temps, a évolué selon les tableaux dont vous avez déjà pu prendre connaissance.

Le compte des investissements se présente de la manière suivante. Vous avez une répartition en % des investissements par division avec un total de dépenses de 34'000'000 et un total de recettes de 5 millions. Le financement des investissements est présenté dans le tableau avec une évolution. Les investissements nets aux budgets et aux comptes 2017 se sont montés à 28'404'000. On constate une évolution depuis 2011, ils se montaient à 26'533'000. La marge d'autofinancement est cette année à 91,2%.



Les montants investis en 2017 se répartissent selon les tableaux présentés. Il faut ajouter à ces montants des éléments essentiels telles que les participations pour 2'420'000 dans Lizerne et Morge SA et l'achat de participations, des subventions accordées pour un montant au compte de 4'027'000 et des dépenses à amortir pour un montant au compte de 984'000.

Crédit d'engagement. Les comptes 2017 présentent cinq crédits d'engagement pour un montant total de 34'070'000. Le montant global utilisé est de 18 millions et le disponible est de 15'166'000. Bilan au 31 décembre 2017. Le total du bilan au 31 décembre 2017 s'élève à 471'518'000 en augmentation de 15'855'000 par rapport à 2016. La fortune nette se monte à 162'815'000 en augmentation de 6'364'000 par rapport à l'exercice précédent. Notons aussi que les provisions pour le compte de fonctionnement et le compte des investissements s'élèvent à 13'731'000 contre 14'492'000 au 31.12.2016 alors que les engagements envers les financements spéciaux se montent à 16'606'000 contre 19'326'000 au 31.12.2016. Les engagements hors bilan sous forme de cautionnement sont garantis, baissent de 442'000 et passent à 4'144'000 au 31.12.2016, et à 3'702'000 au 31.12.2017.

Dette consolidée. La dette de la ville au 31 décembre 2017 s'élève à 180'282'000 contre 166'697'000 au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 13'585'000. Nous constatons dans le tableau ci-dessous l'évolution de la dette avec le chiffre intéressant du taux d'intérêt moyen qui est présenté dans le graphique suivant et qui se monte, en 2017, à 1,8%.

Endettement net. L'endettement net de la ville passe de 69'741'000 au 31 décembre 2016 à 73'066'000 au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 3'324'000. Nous avons les chiffres clés et les ratios qui sont présentés ci-dessous. En détail, nous avons un bon degré d'autofinancement de nos investissements à 91,2%, une capacité d'autofinancement satisfaisante à 11,7 %, un taux d'amortissement ordinaire suffisant à 10%, un endettement net, faible à 2'142 francs par habitant, un très bon taux du volume de la dette à 131,4%.

Vote d'entrée en matière. Les 15 membres présents de la commission de gestion approuvent à l'unanimité l'entrée en matière sur les comptes 2017 de la Ville de Sion.

**Turatti Alain, Conseiller général, PLR.** Rapport de la commission environnement et urbanisme concernant les comptes de la Ville de Sion 2017. La commission environnement et urbanisme tient d'abord à remercier le Président de la Municipalité, les conseillères communales et conseillers communaux ainsi que les chefs de service pour les réponses apportées à ses nombreuses questions sur les comptes de fonctionnement et des investissements. La commission s'est réunie à six reprises pour examiner les comptes pour l'année 2017. Elle a notamment reçu Monsieur Dondainaz pour une présentation.

Elle a participé à la séance pour la réception des réponses aux questions soumises et tient à remercier le président de la Municipalité pour ses réponses et l'ensemble des personnes pour leur disponibilité. L'entrée en matière et vote d'entrée en matière. La commission a pris connaissance des documents en relation avec les comptes et a relevé, dans la mesure du possible, les éléments concernant ses compétences : à savoir: l'édilité, l'urbanisme, les travaux publics et autres rubriques qui s'y rapportent.

La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 10 membres présents.

**Amos Jérôme, Conseiller général, UDC.** Rapport de la commission sociale et culturelle au Conseil général concernant les comptes 2017 de la Ville de Sion.

La commission sociale et culturelle s'est réunie à 5 reprises pour l'examen des comptes de l'exercice 2017 de la Ville de Sion. La commission a tenu une séance en présence de Monsieur Patrick Dondainaz, chef du service finance et comptabilité de la Municipalité. Elle a été reçue le mercredi 30 mai 2018 par le Président de la Ville et Monsieur Patrick Dondainaz pour la communication des réponses aux questions écrites. La commission leur adresse ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et les informations fournies.



Entrée en matière et vote d'entrée en matière. Les comptes de l'exercice 2017 de la Municipalité ont été examinés dans le détail par la commission sous l'angle social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements et plus particulièrement sur les subventions accordées dans le domaine social et culturel. La commission a pris acte de la bonne santé financière de notre ville et que les comptes sont considérés comme bon. La commission sociale et culturelle, à l'unanimité de ses 11 membres présents, propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière concernant les comptes 2017 de la Municipalité de Sion.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Le groupe UDC félicite la Municipalité et les services pour le travail réalisé sur les comptes 2017. Le taux d'autofinancement est satisfaisant bien que le 100% reste un objectif à viser. Il y a eu un certain nombre de bonnes surprises comme les rentrées fiscales ou le retour des subventions en souffrance auprès du canton. La hausse des charges correspond peu ou prou à la hausse des revenus et s'explique par des acquisitions de la commune ou des changements de politique fédérale. Pour ces raisons, le groupe UDC accepte l'entrée en matière. Cependant, un certain nombre de risques pour notre budget demeurent ou apparaissent. Ainsi, les futures modifications de la fiscalité des personnes morales risquent de péjorer les revenus de la Ville, le refus net du Conseil d'Etat de voir modifier la participation des communes sites à la masse salariale des hautes écoles dans le cas de l'enseignement à distance et les propos forts de Monsieur Darbellay à ce sujet qui estimait que la mesure proposée par les députés mettait en péril les finances du canton, ne laissent pas présager d'une issue favorable dans les discussions menées par la Ville auprès du canton concernant notre propre participation.

Enfin, la situation difficile que connaît le compte autofinancé des ambulances nous inquiète particulièrement après l'arrêt rétroactif du subventionnement. Le maintien et le fonctionnement actuel de ce service de la Ville pour la santé avec deux équipes 24 heures sur 24 semblent dépendre entièrement des négociations et du recalcul du coût normatif des ambulances. Cette situation nous interpelle car elle pourrait avoir de lourdes conséquences sur le personnel ambulancier. Nous espérons donc des solutions évitant tout licenciement.

**Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR.** Le groupe PLR a étudié les comptes 2017 avec attention. Parmi les éléments clés qui nous sont présentés, relevons notamment un bénéfice sur la vente d'énergie permis par la transaction sur Lizerne et Morge SA, une amélioration de la performance de notre aéroport malgré l'affaire Powdair, un haut taux d'autofinancement (plus de 90%) et ce malgré les importants investissements dont une partie est liée à notre rôle de ville centre.

Comme lors des dernières éditions des comptes, notre ville obtient 22 points sur 25 selon les indicateurs du canton, soit une situation tout à fait saine. Pour ce bon résultat, nous remercions les conseillères et conseillers municipaux ainsi que les services de la ville pour leur excellent travail. Sans surprise, notre groupe entrera bien entendu en matière et acceptera les comptes 2017. Cela dit nous resterons attentifs sur quelques points. Là, je répète deux ou trois points de mon collègue Vincent Boand. La situation provoquée par la baisse de subventions massive de l'OCVS doit être résolue au plus vite. La situation de l'aide sociale semble s'empirer après une courte stabilisation lors des derniers exercices. La stratégie du canton sur les routes cantonales, notamment le potentiel reclassement de routes cantonales en routes communales pourrait avoir des effets sur les charges communales. La réforme fiscale des entreprises qui aura aussi un effet certain sur les revenus de notre ville et enfin la situation vis-à-vis de car postal devrait être tirée au clair. Nous comptons donc sur les conseillers et les services de la Ville pour résoudre ces éléments et prévoir leurs effets lors des prochains budgets afin d'éviter de mauvaises surprises. Je vous remercie pour votre attention.

**Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG.** Je tiens ici à remercier tous les services qui nous ont permis de bien nous pencher sur ces comptes et nous allons certainement entrer en matière là-dessus. Par contre, nous réservons nos commentaires dans les discussions par division.



**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** La parole n'est plus demandée. Est-ce que la Municipalité veut s'exprimer ? Nous allons procéder au vote de l'entrée en matière. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sur les comptes et crédits supplémentaires 2017 de la Municipalité de Sion s'expriment en appuyant sur la touche verte; refus touche rouge; abstention touche blanche. Le vote est lancé.

**L'entrée en matière est acceptée par 49 oui, 0 non et 0 abstention.** L'examen des comptes et crédits supplémentaires 2017 se fait donc par division administrative. D'abord, les comptes de fonctionnement puis les comptes d'investissements. J'ouvre ensuite la discussion après chaque division.

Division 1: Administration générale. Monsieur Charles André Rey, je vous laisse présenter le rapport de la commission de gestion. En premier lieu les aspects généraux, puis le chapitre relatif à l'administration générale.

**Rey Charles André, Conseiller général, PDC.** Compte de fonctionnement et d'investissement. Les réponses aux questions des 3 commissions sont regroupées dans un document établi et transmis par le bureau à tous les membres du Conseil général.

La commission de gestion reprend dans son rapport quelques tableaux établis par la Ville (aide sociale, impôts, statistique de fréquentation des lignes de bus).

Administration générale, compte de fonctionnement. Au compte de fonctionnement, les charges financières du compte 2017 sont de 17'625'000 alors que les revenus financiers sont de 961'606'000.

Au compte des investissements 2017, les dépenses d'investissement sont de 1'406'000 et les recettes sont nulles.

**Amos Jérôme, Conseiller général, UDC.** Administration générale, compte de fonctionnement 110.365, subventions accordées. La commission sociale et culturelle aimerait savoir de quoi il s'agit et pourquoi un tel écart avec le budget ? Réponse de la Ville : "Il s'agit d'un compte à disposition pour des subventions exceptionnelles qui n'auraient pas été prévues ou uniques. L'utilisation dépend des demandes arrivées en cours d'année et peut donc varier fortement d'une année à l'autre". Réponse de la commission: "La réponse donnée ne nous permet pas de savoir à qui et à quoi sont destinées ces subventions".

**Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG.** Nous souhaitons faire un commentaire général au sujet de l'évolution de notre gouvernance car en 2017, il y a eu de nombreux changements. Premièrement, il y a eu un effort accru pour réaliser plus de transparence dans la gestion. Suite au rapport de la commission ad hoc, communication et transparence, en 2016, une responsable de la communication a été nommée et on peut constater une réelle volonté de mieux communiquer avec la population. Le nouveau règlement du personnel est maintenant visible sur notre site internet ainsi que le programme de législature et d'autres mesures sont en cours. On s'en félicite. Deuxièmement, depuis janvier 2017, nous avons une nouvelle gouvernance, c'est-à-dire un Conseil municipal à neuf. Les dicastères sont réorganisés en fonction et chaque service est piloté par un membre du Conseil municipal. L'innovation importante, le nouveau Conseil municipal s'est doté d'un programme de législature, un outil de pilotage moderne avec des objectifs prioritaires et mesurables. Autres faits marquants, c'est la transparence des salaires, sujet tabou, mais pour la première fois, nous avons une vision complète de la rémunération de l'exécutif de Sion. Le détail de cette rubrique en chiffres annuels et bruts figure dans les réponses aux questions concernant les comptes. Les chiffres sont les suivants : le président de la commune a un salaire brut et annuel de 275'000 francs. Le vice-président, a un salaire de 120'000 francs par an pour un taux d'activité de 60% et les sept autres membres du Conseil municipal ont un salaire de 80'000 francs par année pour un taux d'occupation de 40 %.



Quel est l'impact de cette réforme du Conseil municipal sur notre budget ? Si l'on rajoute les charges sociales, nous avons un montant total de 1,2 millions pour un Conseil municipal à 9. Ceci correspond à une augmentation de 49%. C'est une augmentation importante due à une professionnalisation de notre gouvernance, en particulier pour les 7 membres de Conseil municipal. Mais il faut constater une certaine timidité de la part du Conseil général à réévaluer ces rémunérations ou, au minimum, les gérer. Nous pourrions revenir en matière à l'occasion du budget de la prochaine législature car le groupe AdG estime important que l'on maintienne un équilibre judicieux entre priorité budgétaire, et celle de l'intérêt général.

Ma troisième remarque concerne le budget de notre parlement qui augmente à peine. Contrairement à l'exécutif, le parlement ne progresse ni dans ses champs d'action ni dans les ressources mises à sa disposition. Il y a une petite exception, c'est une dépense de 5'800 francs pour Recapp, le programme informatique de la retranscription de nos PV. Tandis que l'exécutif se renforce avec les responsabilités qui lui incombent dans la gestion d'une commune en croissance, le législatif ne manifeste pas le même essor proactif. Il semble plutôt se satisfaire d'un cahier des charges dépassé et d'un rôle réactif.

Pour l'AdG, c'est un signe inquiétant car l'exercice d'une démocratie demande une vigilance et une dynamique qui assurent un bon équilibre des pouvoirs. C'est en révisant les comptes que nous faisons aussi le bilan de nos programmes et de nos projets pour le futur. C'est une occasion de réflexion pour les prochaines délibérations du budget, réflexion qui devrait se faire dans un esprit non partisan. L'alliance de gauche invite tous les membres ici présents, en particulier les membres du bureau et les membres qui siègent en commission, à se pencher sur cette question. Quel mandat voulons-nous pour notre Conseil général et quelle impulsion voulons-nous apporter à notre gouvernance ?

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Je n'ai plus de prise de parole. La Municipalité veut-elle s'exprimer ? Nous passons donc à la division 2: Finances. Monsieur Rey, c'est à vous pour la CoGest.

**Rey Charles André, Conseiller général, PDC.** Finances, compte de fonctionnement. Au compte 2017, les charges financières se montent à 27'340'000 et les revenus financiers à 135'440'000.

Au compte des investissements 2017, les différences d'investissements se montent à 3'484'000, les recettes d'investissements à 230'000 francs. La CoGest a souhaité mettre en évidence certains éléments. Vous trouvez les tableaux de statistiques et le revenu moyen par contribuable domicilié, un chiffre intéressant qui se monte en 2015, dernier chiffre disponible, à 2'699 francs par contribuable.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Pas de prise de parole des deux autres commissions. J'ouvre la discussion sur la division des finances.

**Fumeaux Dionys, Conseillère générale, UDC.** 90'000 francs engagés pour le projet de centre aquatique qui ne se fera probablement pas à l'ancien stand, ce n'est pas la mer à boire. Toutefois, le groupe UDC a de la peine à concevoir qu'il n'a pas été possible de définir sans faire de projets, sans beaucoup de réflexion, ni de projets pour la Blancherie qui seraient moins chers. Cette réflexion se veut générale car nous voyons trop souvent dans notre administration des projets qui coûtent et qui sont dé-priorisés. Alors qu'un peu de bon sens, un peu d'analyse plus approfondie éviterait ce genre de dépense. Le groupe UDC propose à la Municipalité d'avoir plus de prudence et d'analyse avant de décider de la réalisation d'un projet.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Je n'ai plus de prise de parole. Monsieur le président, voulez-vous prendre la parole ? Je passe à la division 3: Instruction publique. Monsieur Charles André Rey pour la CoGest.

**Rey Charles André, Conseiller général, PDC.** Instruction publique, au compte de fonctionnement 2017, les charges financières se montaient à 36'479'000 et les revenus financiers à 7'472'000. Au



compte d'investissements 2017, la dépense d'investissement se montait à 2'737'000 et les recettes d'investissements à 2'400'000.

**Amos Jérôme, Conseiller général, UDC.** Instruction publique, compte de fonctionnement 308.312. La commission constate une augmentation des charges, gaz, énergie de 55'670 francs. La commission relève l'importance de la réfection de bâtiments pour économiser de l'énergie et diminuer les coûts. Qu'est-il prévu pour l'avenir pour l'ensemble des bâtiments ? Réponse de la Ville: "La direction des écoles s'efforce depuis longtemps à diminuer sa consommation énergétique. Ainsi, elle a investi ces dernières années d'importantes sommes dans les rénovations de ses systèmes de chauffage et aussi la réfection des façades de plusieurs bâtiments scolaires (vitres, fenêtres et stores). L'établissement d'un plan directeur pour l'assainissement de l'ensemble des bâtiments scolaires, lancé il y a quelques années, a amené la direction des écoles et surtout le service des bâtiments et constructions à connaître exactement l'état des lieux et ainsi cibler les investissements".

Réponse de la commission: "La commission espère que ces investissements permettront de faire baisser les charges car, pour l'instant, nous constatons que celles-ci continuent d'augmenter".

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** J'ouvre la discussion sur cette division. Je n'ai pas de prise de parole, nous allons passer à la division 4: Sécurité sociale. Monsieur Rey, c'est à vous.

**Rey Charles André, Conseiller général, PDC.** Sécurité sociale, compte de fonctionnement. Au compte 2017, la charge financière se montait à 28'039'000 et les revenus financiers à 5'422'000. Les comptes d'investissements 2017, la dépense d'investissement se montait à 3'241'000 et les recettes d'investissements étaient nulles.

Nous avons également mis dans la division précédente quelques tableaux qui présentent les motifs d'intervention pour les nouvelles demandes. Nous avons le nombre de nouvelles demandes, nouveaux accueils qui sont à 614 pour 2017. Le nombre total de situations suivies, 1'041. Vous avez un tableau qui présente, par catégorie d'âge, les bénéficiaires de l'aide sociale et par niveau de formation. Un chiffre peut-être important, c'est le montant total qui est à la charge de la commune de Sion qui est de 11'086'000.

**Turatti Alain, Conseiller général, PLR.** La commission environnement et urbanisme a posé la question concernant la politique de la ville en matière de logement pour les aînés, notamment en voyant l'explosion des coûts pour les EMS, structures et foyers de jour. Et quelle est la répartition et le nombre de places entre ces différentes structures EMS, logement médico-sociaux ? Une partie de la réponse de la Ville dit : qu'en ce qui concerne les EMS, la commission régionale des soins de longue durée planifie le nombre de lits. De manière générale, le renforcement de la politique de maintien à domicile permet de retarder le placement en EMS et de limiter la construction de nouveaux lits EMS. Le soutien constant de la Ville au CMS participe à cette logique. Un tableau a été transmis et on constate qu'il y a environ 400 lits sur la Ville de Sion disponibles en EMS ainsi que 13 unités d'appartements médico-sociaux. Le futur rapport sur la politique communale des aînés ainsi que l'étude qui sera initiée prochainement sur les besoins et les attentes de la population vieillissante devrait orienter les différentes parties prenantes sur les priorités d'actions à entreprendre. Dans le domaine des logements, il s'agit de pouvoir s'appuyer sur une analyse documentée afin de pouvoir déterminer notamment le nombre de logements à prévoir pour ces prochaines années, le type d'unités de logement à privilégier, le volume et le panel des prestations médico-sociales proposées.

Concernant les foyers de jour, 15 personnes par jour, du lundi au vendredi, peuvent être accueillies ce qui représente environ 3'000 journées d'accueil par année.

La commission pense que cette problématique va devenir de plus en plus aiguë. Elle souhaite que la Ville se positionne éventuellement via une politique foncière adaptée et/ou par la prise en compte de la mixité intergénérationnelle dans les plans de quartiers réalisés par la Ville à l'avenir.



**Amos Jérôme, Conseiller général, UDC.** Sécurité sociale, compte de fonctionnement rubrique 401. Lors de la présentation des comptes, il nous a été annoncé qu'une augmentation des dossiers à l'aide sociale a été constatée. Quelles mesures sont prévues par la commune pour financer cette forte augmentation pour cette année et les années à venir ? La commission s'intéresse de manière générale au fonctionnement de l'aide sociale en particulier au niveau des compétences de la Confédération, du canton et des communes.

Réponse de la Municipalité: "Le début d'année 2018 laisse supposer une progression des demandes d'aide sociale et qui semble se confirmer à fin avril. A cet égard, une attention particulière a été portée à l'évolution des charges de l'aide sociale durant ces derniers mois. En l'état de nos connaissances et sur la base des échanges avec le canton du Valais, les régions sont variablement touchées, même si la progression semble partagée et la question de l'urbanisation de l'aide sociale est propre à l'ensemble du territoire Suisse.

Seuls les décomptes des communes du premier semestre 2018 connus à la fin de l'année permettront de livrer plus d'éléments en ce qui concerne l'année en cours, respectivement de valider ou d'invalider les tendances.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** J'ouvre la discussion sur la division de la sécurité sociale.

**Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG.** Les subventions pour les personnes physiques sont stables même si le nombre de dossiers augmente et on peut constater que le controlling de ces prestations apporte ses fruits, notamment dans les remboursements des assurances LAMAL et AI, mais également par les personnes qui sont revenues à meilleure fortune. Je crois qu'on doit se féliciter de cette opération de controlling qui a été mise en place. Les résultats 2017 sont excellents. Par contre, ces nouveaux dossiers traités par le CMS, environ un 20% sur les premiers mois 2018, nécessiteront peut-être une augmentation de personnel. Nous devons rester attentifs à la situation. Une remarque concernant une catégorie de personnes à l'aide sociale. Il est préoccupant de constater qu'un nombre important de bénéficiaires de l'aide sociale sont dans la catégorie des jeunes, c'est-à-dire de 1 à 25 ans. Ils constituent le 47% des bénéficiaires de l'aide sociale.

Pour eux, surtout, c'est la formation professionnelle qui est la clé de réussite. Les études et les analyses le démontrent. Les coûts ayant le plus d'impact sur le statut économique d'un foyer et qui sont les causes de recours à l'aide sociale sont le logement, l'assurance maladie et les frais de ménage avec enfants.

Dans ce même esprit, l'AdG se félicite des investissements importants qui se réalisent dans l'aménagement de nouvelles structures de garde pour les enfants, les crèches en particulier. Il y a un agrandissement à la pouponnière et la nouvelle structure qui se réalise au centre protestant. D'ici 2020, nous disposerons donc d'environ 80 places supplémentaires. Par contre, il faudra aussi se préoccuper de la suite logique. Après la crèche, il faut prévoir les places suffisantes dans les UAPE.

**Reist Martin, Conseiller général, UDC.** Concernant cet élément, le groupe UDC tient, en premier lieu, à remercier le service pour son travail efficace et son sérieux qu'on a pu attester à travers la brève stabilité 2016.

Le groupe UDC souhaite également rappeler que la maîtrise des dépenses peut-être un point central de notre politique communale. En effet, il s'agit d'appliquer une politique de prévention à l'égard des coûts qui ne cessent d'être impactés par des éléments internes, cantonaux et par l'arrivée des demandeurs des communes environnantes qui viennent à Sion, le tout à travers la forte hausse de demandes d'aide sociale. Exemple: au mois de mars 2018, nous avons déjà investi 1/3 de ce qui était prévu pour l'année. De ce fait, nous soulignons notre crainte face à l'attractivité de notre commune au même moment où la Suisse subit une forte immigration et des arrivées massives, tout en sachant que



notre attractivité attire des revenus modestes qui ne paient pas d'impôt dit dynamisant pour la capitale. Question subsidiaire, que prévoit la commune ?

**Darbellay Karine, Conseillère générale, Les Verts.** Alors que les comptes 2017 montrent une stabilisation des bénéficiaires à l'aide sociale, il a été indiqué lors de questions posées par les commissions à la Municipalité, que le début de cette année laisse supposer une progression des demandes à ce niveau. Cette augmentation semble se confirmer durant ce dernier mois, on parle même d'évolution préoccupante. Notre commune va donc devoir gérer au mieux cette situation.

Il est à espérer, comme déjà annoncé, que les parties prenantes parviennent à appréhender au mieux ces charges sociales supplémentaires. Lors des prochains plenums, ce conseil va sans doute demander des informations complémentaires en lien avec ce dossier et son suivi, en particulier sur la manière dont cette urbanisation croissante de l'aide sociale peut-être gérée au mieux et deuxièmement, les mesures autres que l'insertion socio-professionnelle envisageables pour venir en aide à ces personnes dépendantes de l'aide sociale.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Je n'ai plus de prise de parole. Monsieur le président, voulez-vous vous exprimer ? Nous allons passer à la division 5: sécurité publique. Monsieur Rey, vous avez la parole pour votre division.

**Rey Charles André, Conseiller général, PDC.** Sécurité publique. Au compte de fonctionnement 2017, les charges financières se montaient à 15'131'000 et les revenus financiers à 9'846'000. Pour les comptes d'investissement, en 2017, dépense d'investissement : 154'000, recette d'investissement nulle. La CoGest a souhaité mettre en évidence une question qu'elle avait posée à la Municipalité concernant les subventions acquises. Le montant alloué par l'OCVS a baissé de 670'000 francs. Quelles sont les raisons que donne l'OCVS à cette baisse ? Existe-il des démarches auprès de l'OCVS pour empêcher ces situations à l'avenir ? Quel est l'avenir pour les ambulances sédunoises ? Réponse: "Les subventions des ambulances sont calculées selon un coût normatif et une base de 100'000 francs par ambulance, par tranche de 12 heures, soit un minimum de 400'000 francs pour la ville de Sion. Les subventions de l'OCVS sont calculées sur l'année précédente pour l'année suivante. Le coût normatif d'une ambulance 24 heures sur 24 est évalué à 1'400'000 soit 2'800'000 pour le centre de secours et d'urgence de la ville de Sion (CSU).

En 2017, les factures perçues par le CSU se montent à 2'860'000, soit plus haut que le coût normatif calculé par l'OCVS ce qui, normalement, engendre une subvention minimale de 400'000 francs.

L'OCVS, en cours d'année 2017, a décidé de modifier la clé de calcul des subventions ambulances sur le plan cantonal avec effet rétroactif au premier janvier 2017 et de supprimer le minimum de 400'000 francs qui devait être versé à la ville de Sion, notamment en raison que l'OCVS a renoncé à percevoir la taxe exigée auparavant pour chaque appel 144 délégué.

Il en résulte que seule une subvention de 30'000 francs est attribuée pour 2017 au CSU de la ville de Sion. Une séance est prévue le 5 juin 2018 entre le conseil d'administration de l'OCVS, le service de la santé publique du canton du Valais et la ville de Sion afin de traiter la problématique des subventions et du coût normatif d'une ambulance ainsi que la pérennité du CSU.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Je n'ai pas de prise de parole des deux autres commissions. J'ouvre donc la discussion sur la sécurité publique.

**Pallara Juan Carlos, Conseiller général, AdG.** On a vu que les 3 commissions ont relevé une question sur la diminution des montants alloués par l'OCVS ainsi que sur le fonctionnement des ambulances. L'explication donnée par la Municipalité dit que cela est dû à une modification de la clé des calculs de subventions des ambulances sur le plan cantonal. Pouvons-nous avoir des informations suite à la séance qui a été prévue le 5 juin 2018 avec le conseil d'administration de l'OCVS, le service de la santé publique et la ville de Sion.



**Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts.** Comme ma question est la même que celle de mon collègue Pallara, je m'abstiendrai de la poser.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Je n'ai plus de prise parole. Je passe la parole à Monsieur le président.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Pour répondre par rapport à cette séance du 5 juin dernier, effectivement, elle a eu lieu avec les partenaires qui ont été évoqués. Ce qu'il en est ressorti, c'est que nous avons défendu, du côté de la ville, le souhait d'avoir un compte autofinancé. C'est un des engagements que la Ville avait pris pour le maintien de ses ambulances dans le cadre de son service de la sécurité publique et puis il a été convenu que nous allions faire une analyse fine des dépenses du service des ambulances entre le service de la santé, le conseil d'administration de l'OCVS et la ville de Sion pour voir où nous en étions.

Challenger ces coûts normatifs qui ont été évoqués aussi comme étant des coûts visiblement trop bas pour l'ensemble des services d'ambulances. Je vous rappelle que c'est un monde où vous avez en même temps un monde public puisque l'hôpital du Valais gère des ambulances. Vous avez des ambulances privées du côté de Monthey avec des services d'ambulance qui ont d'autres activités, qui font des transports de personnes et puis la Ville de Sion qui est au milieu avec un service clairement affecté à des missions publiques pour une région. Ce n'est pas uniquement pour la Ville de Sion. On va faire cette analyse dans les prochaines semaines. Il n'est pas exclu mais c'est une déclaration qui a été faite qu'on ait même quelques éléments de retour financier pour 2017.

J'aimerais surtout qu'en 2018 on puisse équilibrer les comptes et puis qu'on puisse construire un budget 2019 qui montre aussi des comptes autofinancés, mais c'est vrai qu'on a rappelé à ces Messieurs que l'objectif de la ville était véritablement d'offrir une prestation d'ambulances et que cette dernière devait être couverte par les subventions de l'OCVS. Suite au prochain numéro, mais il y a l'été qui va être mis à profit pour faire cette analyse des comptes de manière détaillée et revoir la méthode de calcul qui a été appliquée dans le cadre du subventionnement 2017.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Nous allons parler de la division 6: Travaux publics. Monsieur Rey, c'est à vous.

**Rey Charles André, Conseiller général, PDC.** Travaux publics, au compte de fonctionnement 2017, les charges financières étaient de 56'977'000 et les revenus financiers de 38'144'000. Comptes d'investissements. Les dépenses d'investissement étaient de 12'431'000 et les recettes d'investissements de 2'765'000.

**Turatti Alain, Conseiller général, PLR.** La commission environnement et urbanisme a posé plusieurs questions concernant les travaux publics, dont une qui concernait les parkings. Il est fait mention d'une diminution des tickets de parking. Peut-on connaître l'évolution de la fréquentation des parkings ces dernières années ? La Municipalité a retourné un tableau présentant pour chaque année les nombres d'horaires qui sont faits et les abonnés. Les abonnés représentent, à la fois en 2014 et en 2017, environ 17% du total de fréquentation des parkings. En 2014, on comptait environ 800'000 entrées de fréquentation de parking et en 2017 1'034'000. La diminution entre 2016 et 2017 est due principalement à la rénovation du parking de la Planta.

La commission remercie le service pour ces chiffres qui sont toujours très intéressants et restera attentive à leur évolution avec notamment la réalisation du parking des roches brunes.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Pas de parole de la CSC. Nous allons ouvrir la discussion sur les travaux publics.

**Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG.** Le groupe AdG souhaite commenter la rubrique qui concerne l'aéroport, excédent de charges de 1 million par année sur un total de 12 millions de budget pour 2017. Le canton prend en charge le 50% du déficit. Il nous a versé une



subvention d'environ 500'000 francs, mais il est à prévoir que les coûts pour Sion vont augmenter de 1 à 2 millions, je ne suis pas certaine. La question se pose : comment pouvons-nous faire baisser ce déficit à la charge de la commune ? En 2016 et 2017, les revenus des taxes d'atterrissage et autres ont augmenté, certes. On nous dit d'environ 30%, mais les prestations et coûts ont augmenté aussi, environ 45% pour un montant moindre mais, ça entame une partie de cette augmentation de 30%. Il est difficile de déterminer les chiffres avec les réponses que Monsieur le vice-président nous a données lors du dernier plenum. En fait, ce qu'on aimerait savoir, c'est quel est le business plan pour l'aéroport de Sion. Nous savons que les vols charter et jets privés ont augmenté, mais le nombre des passagers reste pratiquement inchangé à environ 32'000 personnes par année, à peine plus qu'en 2015. Nous sommes bien loin d'une fréquentation qui pourrait assurer un budget équilibré.

L'alliance de Gauche s'inquiète pour la viabilité financière de cet aéroport et la responsabilité croissante de la commune. Comment mieux répartir les frais avec les autres acteurs et bénéficiaires ? Où en est-on pour la convention avec l'armée ? Et quels financements seront assurés par la Confédération pour Skyguide ? L'accord actuel se termine en 2019. La question fondamentale est de savoir quelle structure aura la future gouvernance de l'aéroport et comment répartir les frais équitablement. Nous espérons que le comité de pilotage nous apportera bientôt des réponses.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Je n'ai pas de prise de parole. Monsieur le Président.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Par rapport à cette question sur l'aéroport, vous le savez, il y a un CoPil qui a été mis sur pied, dès l'entrée en fonction du nouveau Conseil d'Etat. Il est co-présidé par Monsieur Christophe Darbellay et votre serviteur. Nous avons passablement travaillé ces derniers mois et nous espérons véritablement qu'en septembre de cette année, nous puissions présenter et au Conseil d'Etat et au Conseil Municipal une proposition de stratégie et de gouvernance à moyen et long terme.

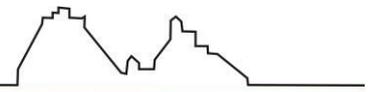
Ce sont des éléments qu'on voudra partager avec vous, je l'espère cet automne, qui montreront qu'il y a un vrai projet pour cet aéroport et que les engagements de la Ville seront partagés avec d'autres partenaires dans un plan ambitieux mais, je n'en dirai pas plus aujourd'hui, je vous réserve la surprise cet automne.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Nous arrivons à la division 7: Urbanisme. Monsieur Rey, c'est à vous.

**Rey Charles André, Conseiller général, PDC.** Urbanisme, au compte de fonctionnement 2017, les charges financières se montaient à 9'978'000 et les revenus financiers à 5'907'000. Compte d'investissements, les dépenses d'investissements se montaient à 6'431'000 et les recettes d'investissements à 103'000.

La CoGest a souhaité mettre en évidence un élément concernant les fréquentations des bus. Entre 2010 et 2017, la fréquentation globale sur la totalité des 5 lignes a plus que doublé. Elle a même quadruplé sur la ligne de Bramois. Sur l'ensemble du réseau, le nombre de voyageurs passe ainsi d'un peu moins de 540'000 à près de 1'300'000 personne par année. Dans notre rapport, vous avez un tableau qui détaille par ligne et par année cette évolution.

**Turatti Alain, Conseiller général, PLR.** La commission d'urbanisme a posé plusieurs questions dont notamment "quel est le coût induit par l'absence d'un chef de service architecte communal ?" Réponse de la Municipalité: "Durant la phase transitoire entre le départ de l'ancien architecte de la ville et la nomination de son successeur, Madame la conseillère en charge du dicastère bâtiments et constructions s'implique davantage dans la gestion opérationnelle du service. Afin de préserver la bonne marche du service et de garantir des prestations à la population et aux entreprises, Madame la conseillère est épaulée dans ses missions par un architecte conseil et par les différents responsables de section. L'absence du chef de service en question n'a pas d'autres impacts financiers que les frais d'honoraires versés à l'architecte conseil mandaté".



La commission s'inquiète de cette absence prolongée et l'impact que cela peut provoquer dans une ville en pleine extension. Une réflexion régionale dans ce domaine serait peut-être nécessaire : un architecte d'agglomération et un chef de service unique pour l'édilité sédunoise.

La deuxième question concerne la rubrique eau, énergie, combustibles. A-t-on un contrat avec les fournisseurs ou sur la gestion des agents de maintien ? Est-ce que le prix de l'incinération est répercuté sur les communes environnantes ? Réponse : "Un contrat a été conclu en 2013 entre la ville de Sion et le fournisseur pour l'entretien semestriel de nos installations. La crémation est gratuite pour les habitants de la commune de Sion. Quelques communes valaisannes, six, paient la taxe de crémation pour leurs habitants, 600 francs. Toutes les autres crémations sont facturées directement aux familles, au même tarif". Nous verrons dans les conclusions que la commission a un regard assez pertinent sur cette question du crématorium.

**Amos Jérôme, Conseiller général, UDC.** Edilité et urbanisme, compte de fonctionnement rubrique 724.365. Suite à l'affaire Car Postal, peut-on s'attendre à récupérer des prestations facturées par ce prestataire à la commune de Sion ?

La ville de Sion, dès connaissance de l'affaire Car Postal, a immédiatement saisi le canton et écrit à Car Postal afin d'être pleinement informé du développement et des répercussions. Plusieurs enquêtes sont en cours au niveau national et nous ne connaissons pas encore l'impact éventuel sur les comptes. Réponse de la commission : "La commission restera attentive au résultat de l'enquête et souhaite être informée en temps voulu".

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** J'ouvre la discussion sur l'urbanisme. Madame Brigitte Pfister.

**Pfister Brigitte, Conseiller général, Les Verts.** Comme l'a annoncé Monsieur le conseiller général Charles André Rey, entre 2010 et 2017, la fréquentation de nos différentes lignes de bus n'a cessé d'augmenter. Ce phénomène a pour origine l'augmentation des cadences. Les résultats les plus spectaculaires concernent la liaison avec Châteauneuf mais surtout celle avec Bramois. Sur cette dernière ligne, on enregistre un bond de 4,1%. Certes, les comptes 2017 le signalent. La modification des cadences a un coût non négligeable. Cependant, elle facilite la vie de nos citoyens et en convainc une partie de plus en plus importante à opter pour les transports publics. Ce changement d'habitude contribue à désengorger notre cité, en particulier aux heures de pointe. On peut, dès lors, se demander s'il n'est pas temps de passer à la cadence de 10 minutes, du moins durant les périodes de surcharge du trafic automobile. En priorité, ces modifications devraient viser les lignes de Bramois, Châteauneuf et Uvrier qui desservent les quartiers les plus éloignés du centre-ville. Cette cadence de 10 minutes, adoptée dans la plupart des centres urbains de ce pays, est celle qui incite le plus à privilégier le bus à la voiture. Avec un budget qui s'équilibre de mieux en mieux au fil des années, une telle initiative permettrait de résoudre en partie les problèmes de trafic de plus en plus complexes dans notre cité.

Le groupe des Verts encourage nos autorités à poursuivre dans ce sens les améliorations de nos transports publics.

**Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts.** La subvention accordée par notre commune aux acquéreurs d'un vélo électrique rencontre un succès plus que certain. Le montant prévu au budget 2017 n'a apparemment pas suffi à répondre à toutes les demandes de la population. C'est bien dommage dans la mesure où le service de l'édilité et de l'urbanisme reconnaît que cette subvention joue clairement un rôle incitatif en faveur d'une mobilité propre et ce pour un coût d'investissement relativement peu important. Les Verts incitent la Municipalité à répondre à cet intérêt pour les deux roues électriques en prévoyant une somme suffisante dans les budgets futurs. Les vélos, qu'ils soient électriques ou non, sont donc de plus en plus utilisés par une partie des Sédunois pour leurs déplacements quotidiens. Tenant compte de ce phénomène, la commune a aménagé des bandes cyclables dans la plupart de nos rues. C'est un premier pas en faveur de la protection de ce type d'usager de nos routes qu'il convient de saluer.



Pourtant, dans certains endroits, ces bandes semblent ne pas suffire à protéger correctement nos cyclistes. De plus en plus préfèrent emprunter les trottoirs. Cette pratique, même si elle est tolérée, n'est pas sans danger pour les piétons dans certaines de nos rues. Dans le futur, il semble important d'éviter de tels risques. Pour ce faire, les Verts espèrent que nos autorités vont planifier financièrement, au-delà de l'aménagement de bandes cyclables, le développement de véritables pistes cyclables dans les secteurs où il semble difficile parfois de faire cohabiter cyclistes et piétons.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Je n'ai plus de prise de parole. Monsieur le président ?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Juste deux éléments de réponse par rapport à Car Postal. Effectivement, nous avons réagi tout de suite. Vous l'avez vu dans ce rapport qui a été rendu public la semaine dernière, le Valais aurait été lésé à hauteur de 4,8 millions. Il y a 1,8 millions pour le Valais central mais nous ne connaissons pas ce qui pourrait éventuellement toucher directement la ville de Sion. Les choses sont en cours.

Concernant les cadences de bus, je vous remercie de souligner qu'en améliorant l'offre, on suscite la demande. Par contre, je vous rappelle que l'on n'équilibre pas nos comptes de transports publics. Il y a toujours à peu près 4 millions de déficit que nous prenons en charge. Quand j'entends parler d'équilibre pour la prise en charge des transports publics, c'est inexact. Ce qu'il faut relever, c'est que nous sommes en train de finaliser des transports d'agglomération. Cette agglomération du Valais central ira d'Ardon à Salquenen. L'objectif pour ces transports d'agglomération si tout va bien, si toutes les communes du Valais central jouent le jeu pour avoir un horaire mis en place au premier décembre 2019, est d'avoir une cadence à 15 minutes sur l'ensemble des lignes qui sont aujourd'hui pour la plupart, soit à 20, soit à 30 minutes. C'est une amélioration notable notamment, pour les lignes de la ville de Sion mais ça dépendra effectivement de la capacité de l'ensemble des communes du Valais central à se mettre d'accord derrière un projet.

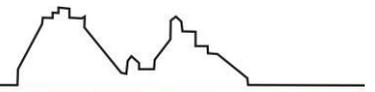
**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Nous arrivons à la dernière division de la soirée. Division 8: Eau et énergie. Monsieur Rey, vous avez la parole.

**Rey Charles André, Conseiller général, PDC.** Eau, énergie, au compte de fonctionnement 2017, les charges financières s'élevaient à 27'336'000 et les revenus financiers à 28'294'000. Au compte d'investissements, les dépenses d'investissement se montaient à 4'120'000 et les recettes d'investissements à 104'000 francs.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Je n'ai pas de prise de parole des autres rapporteurs. J'ouvre la discussion générale sur cette division. Il n'y a pas de prise de parole. Nous allons passer aux conclusions et votes des commissions. Je demande maintenant au rapporteur de présenter les conclusions et le vote de leur commission. Monsieur Rey, vous avez la parole.

**Rey Charles André, Conseiller général, PDC.** Il y a d'abord les crédits supplémentaires qui n'ont pas été présentés. Les crédits supplémentaires ayant tous été présentés à la commission de gestion, celle-ci les traite sous une rubrique particulière. Au niveau du compte de fonctionnement, les crédits supplémentaires totaux ont été de 13'465'000 et au niveau des comptes d'investissements, les crédits supplémentaires ont été à la hauteur de 4'185'000.

Les conclusions: charges de fonctionnement. Par rapport au budget, l'année 2017 a été marquée par un excédent de charges de fonctionnement de près de 11'500'000 compensé par un excédent de revenus de près de 13'500'000. Cette divergence inhabituelle entre les comptes et le budget, soit 5,8% de charges et 6,2% de revenus s'explique essentiellement par deux éléments imprévisibles survenus au cours d'année. La modification de facturation des prestations de Skyguide compensée par une nouvelle subvention versée par la Confédération. L'augmentation des frais de partenaires liés à l'acquisition de nouvelles actions de Lizerne et Morge SA compensée par la hausse des recettes de vente d'énergie liée à cette acquisition. Par rapport aux comptes 2016, l'augmentation de charges est d'environ 17 millions, soit 9,1%. L'augmentation de revenus avoisine les 19 millions, soit 9%. En



tenant compte de ces éléments, et bien que les amortissements soient supérieurs de 4 % au compte 2016, le compte de fonctionnement est une nouvelle fois bouclé sur un excédent de revenus avoisinant cette année les 2,6 millions. Cet excédent est toutefois inférieur de 33% à celui de 2016.

Aéroport, la CoGest relève que l'aéroport présente un déficit moins important que les autres années et ce grâce à des entrées financières supérieures au budget. Ce constat est satisfaisant quand on sait que la collaboration avec Powdair n'a pas abouti. La CoGest incite la commune à continuer les échanges avec le canton afin de trouver le meilleur avenir possible pour l'aéroport qui engendre une charge financière non négligeable.

Subventions cantonales. Durant les dernières années, la CoGest a critiqué à plusieurs reprises l'attitude du canton à propos du délai de versement des subventions à la commune. Presque systématiquement, en effet et à l'instar de ce qui se pratiquait pour d'autres collectivités publiques, le paiement se voyait reporté avec pour seule explication : "L'obligation de s'en tenir aux possibilités budgétaires". C'est donc avec satisfaction que la CoGest a appris du service des finances de la Ville que cette situation est désormais à jour.

Investissements, autofinancement, la CoGest constate avec satisfaction que le taux d'autofinancement dépasse en 2017 les 90%. La CoGest souhaite que cette variation positive se poursuive et rappelle que le taux de 100% demeure l'idéal à atteindre.

Fiscalité, les revenus d'impôts augmentent régulièrement d'année en année. Cela est dû principalement à l'apport de nouveaux arrivants. 300 personnes environ par année. Par contre, selon le tableau fourni par le service des finances, nous constatons que le bordereau moyen a tendance à baisser, passant de 2'868 francs 2011 à 2'699 francs en 2015, dernière année à jour.

Energie, le compte de fonctionnement de la division eau et énergie a connu de gros écarts par rapport au budget (+ 5 millions de charges et + 7,2 millions de revenus). Ces montants ont fait l'objet du crédit supplémentaire lié n° 2017/6.

Les ventes d'électricité laissent apparaître un excédent d'environ 700'000 francs, ce qui n'est de loin pas comparable à ce que la commune a connu ces dernières années. Ce montant est cependant légèrement supérieur aux comptes 2016. C'est plutôt réjouissant compte tenu du marché actuel de l'énergie. Avec l'acquisition de participations dans Lizerne et Morge SA, la stratégie d'autosuffisance énergétique semble porter ses fruits.

Pour la première fois, les comptes intègrent la PCP (prestation aux collectivités publiques) pour la fourniture de gaz et de chauffage pour un montant de 562'000 francs, en légère hausse par rapport aux 500'000 francs portés au budget. Ce montant découle de la modification du règlement communal relatif à l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'énergie.

Transparence, la CoGest tient à souligner l'excellente collaboration avec l'exécutif de la Ville et ses chefs de service et les remercie pour leur disponibilité et la transparence des informations reçues.

La commission de gestion remercie Monsieur le président de la Ville, Messieurs les chefs de service ainsi que les collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année 2017. Elle remercie tout particulièrement le chef de service des finances, Monsieur Patrick Dondainaz et les chefs de service des affaires sociales, Monsieur Yann Roduit pour la mise à disposition des chiffres et graphiques utilisés dans le présent rapport.

Vote final. Madame la présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, la commission de gestion vous propose, à l'unanimité des 15 membres présents, d'accepter les comptes 2017 de la ville de Sion.

**Turatti Alain, Conseiller général, PLR.** Conclusion de la commission et vote final. La commission relève avec satisfaction les résultats globalement bons des comptes présentés. Les comptes de



fonctionnement sont globalement bons avec une maîtrise des charges de fonctionnement, notamment au niveau du personnel. Les investissements ont atteint un niveau record de 34 millions, ce qui impacte favorablement les entreprises sédunoises.

Les très bonnes années fiscales vont être de plus en plus rares, notamment en lien avec la révision des impôts sur les entreprises. De plus, les investissements imposés par le canton, nouveau collège, HES, EPFL 2 et suite vont prêter de manière importante les finances communales. La dette de 3'000 francs par habitant va se profiler rapidement. Les investissements faits pour les bâtiments scolaires cantonaux ont comme conséquence la vétusté des deux CO de la Ville. Le jeu des chaises musicales sera suivi avec attention par la CEU, ECCG, Planta, etc. La répartition des élèves entre les CO environnants (Ayent, Hérens) doit se poser dans l'optique d'une survie des CO de mi-coteau. Le canton a enfin rattrapé le retard pris avec le versement des subventions, notamment pour les bâtiments scolaires. La commission espère que le canton poursuivra dans cette démarche.

Dernier point : le four crématoire de Sion est-il le seul de Suisse à avoir autant de problèmes ? Si tel est le cas, la Ville devrait tout de même se poser les bonnes questions.

La commission remercie encore le service pour les travaux entrepris ainsi que pour les réponses qu'ils ont fournies. La commission environnement et urbanisme a accepté les comptes 2017 de la ville de Sion à l'unanimité des 9 membres présents et vous propose d'en faire de même.

**Amos Jérôme, Conseiller général, UDC.** Conclusion de la commission et vote final. La CSC relève la bonne tenue des comptes de la ville. Nous espérons que la Ville trouvera une solution satisfaisante avec l'OCVS en ce qui concerne le subventionnement des ambulances. De même, la commission se préoccupe de l'augmentation sensible des dossiers de l'aide sociale.

Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité de ses 11 membres présents, les comptes 2017 de la Municipalité de Sion. La CSC remercie le Conseil municipal, les chefs de service et les collaborateurs de l'administration communale pour le travail réalisé durant l'exercice 2017.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** J'ouvre la discussion générale sur les comptes et crédits supplémentaires 2017 de la Municipalité de Sion. Je passe la parole à Monsieur Vincent Boand.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Comme annoncé en préambule, le groupe UDC est satisfait des comptes 2017, au-delà des inquiétudes quant à l'avenir de nos finances publiques et de la situation des ambulanciers sédunois évoquée lors de l'entrée en matière. Nous souhaiterions relever le problème de la communication et de l'amélioration des informations distribuées aux conseillers généraux. Le groupe UDC déplore que le plan de législature ou autres documents analogues de pilotage ne soient pas mis à disposition tant pour les comptes que pour les budgets. Un tel document devrait comprendre l'état d'avancement des travaux sur une mesure, un projet, une réalisation ou autres objectifs stratégiques mis en place par la Municipalité. Il devrait proposer des indicateurs permettant de jauger de la réussite, de l'échec ou de l'atteinte partielle de ces objectifs et enfin, établir une liste claire des priorités à réaliser avec le calendrier envisagé pour le mener à bien.

Actuellement, le Conseil général dispose des comptes et budgets, de la planification financière et du plan directeur communal. Autant d'outils indispensables pour mener à bien notre tâche mais, ô combien insuffisants.

En plus des lignes générales, ce conseil a besoin d'outils de travail détaillant de manière plus concrète l'action de la Municipalité et nous pensons que le plan de législature tel qu'il nous a été présenté, à savoir un outil évolutif de pilotage et de gestion des objectifs politiques, peut répondre à ce besoin. Pour en expliciter la nécessité, il faut penser aux multiples demandes et critiques formulées par les commissions sur le temps dont il dispose pour traiter les objets ou la qualité des messages envoyés ou leur degré de connaissance des dossiers avant réception des demandes du Conseil municipal.



Pour ce qui a trait au plenum, le sentiment souvent évoqué d'être une chambre d'enregistrement aurait dû mettre la puce à l'oreille de notre exécutif et aboutir à des améliorations des informations transmises. Enfin, le statut quo à l'issue du traitement des budgets, le refus quasi systématique des amendements proposés à ce Conseil lors de leur examen laisse deviner un problème d'autant que, lors de ces occasions d'influer véritablement sur la politique communale, les conseillers généraux évoquent souvent l'argument de faire confiance à la Municipalité dans la gestion de leurs dossiers. Un argument parfaitement raisonnable mais qui mériterait d'être contrebalancé davantage par l'exercice des responsabilités de tous les conseillers généraux qui doivent vérifier de la pertinence et de la possibilité de réalisation de ces objectifs politiques. Pour exemple, l'amendement PDC sur les piscines et l'abandon du projet de centre aquatique et sportif à l'ancien stand ou le soutien aux jeux olympiques montrent que les priorités communales manquent parfois de réalisme, de possibilités d'aboutir. Ainsi, il nous semble nécessaire que la Municipalité améliore son offre d'outils et d'informations à destination du Conseil général pour lui permettre de réaliser son mandat dans de meilleures conditions, que ce soit via le plan de législation ou un moyen analogue.

**Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG.** L'alliance de Gauche souhaite soulever 3 points qui méritent une amélioration dans l'exercice de la révision des comptes. Premièrement, cette année, la commission environnement et urbanisme s'est penchée sur les ressources humaines et les EPT par division. Dans son rapport, elle propose que l'on donne le chiffre total des EPT pour chaque rubrique. Nous appuyons cette demande afin de rendre les comptes plus lisibles en particulier par rapport à la répartition des ressources humaines.

Deuxième point : dans les réponses aux questions de la CoGest, il est souligné que le stade de Tourbillon est une installation unique en Valais. Tout à fait, effectivement, cette structure est d'intérêt cantonal. De plus, elle pèse d'un poids certain sur notre budget, rappelant que la commune assume les frais de fonctionnement d'environ 2 millions par année et des investissements à hauteur de 1,5 million pour 2017. Ce stade est également soumis à des forces exogènes. Les exigences, en constante évolution de la Suisse Football League et de l'UEFA. Des négociations avec l'Etat du Valais sont en cours et il nous paraît que pour cet objet en particulier, il faudrait revoir la répartition des coûts quant aux communes. Pour toutes ces raisons, nous estimons qu'il faut préserver la rubrique du stade de Tourbillon intacte et surtout ne pas la fondre dans un compte divers pour centre sportif. Nous estimons qu'il est nécessaire de garder une transparence sur cet objet d'importance financière et cantonale. Finalement, il est à regretter que les rapports de gestion et de statistiques 2017 n'ont pas été mis à notre disposition pour l'analyse des comptes. Je peux rejoindre mon collègue Monsieur Vincent Boand qui réaffirme le besoin d'avoir des informations complètes à notre disposition. Nos conseillers généraux et les commissions ont dû travailler sans pouvoir consulter les informations, les commentaires qui figurent dans ces rapports de gestion et statistiques. Ce n'est que hier, le 18 juin que ces rapports ont été mis à disposition sur le site. Nous espérons que la nouvelle politique de communication saura surmonter les problèmes informatiques à l'avenir.

Pour conclure sur l'exercice de la révision des comptes, nous pouvons dire que les recettes fiscales sont satisfaisantes et supérieures aux prévisions budgétaires. Le taux d'autofinancement est bon à 91,2 % pour les investissements nets de 28,4 millions et l'endettement par habitant est sous contrôle et considéré comme faible. Pour ne rien gâter, le taux des intérêts est très bas. La moyenne pour nos emprunts est de 1,8 %. La population augmente à Sion et selon le Président elle avoisinera les 45'000 habitants d'ici 2045. La croissance démographique apporte aussi une demande croissante que ce soit en infrastructures, en services, en transports ou en logements. Le défi sera de gérer cette urbanisation tout en préservant la qualité de vie, l'énergie et l'environnement. Nous pouvons et nous devons donc maintenir des investissements en rapport.

Cependant, le groupe AdG restera attentif à l'évolution de deux facteurs qui ont déjà été mentionnés. La péréquation financière : nous avons bénéficié d'une aide financière pour la dernière fusion des Agettes, ce qui a limité l'impact en 2017, mais la contribution pour notre commune va certainement augmenter par la suite de 1 à 2 millions par année. L'alliance de gauche partage entièrement l'avis du Conseil municipal que la loi actuelle ne tient pas suffisamment compte des charges grandissantes pour les centres urbains. Nous encourageons donc le Conseil municipal dans cette démarche pour faire reconnaître cette problématique de charges de centralité auprès du Grand Conseil et l'inciter à



revoir les règles de calcul. Autre changement à l'horizon, c'est la réforme du projet fiscal 17. Il impliquera des pertes fiscales importantes pour notre canton et pour la commune, les estimations de pertes de recettes pour notre commune sont de l'ordre de 7 à 8 millions de francs par année. Cela exigera un examen sérieux de nos charges, de nos investissements et de notre politique fiscale. Et là, si j'ose faire une proposition ce serait d'imaginer une concertation innovante sur cette problématique. Une commission ad hoc pourrait se pencher dessus en collaboration avec les 3 commissions et le Conseil municipal.

Pour conclure, globalement le groupe AdG est satisfait des comptes 2017 présentés et notre groupe les approuvera. Nous tenons à remercier le service des finances, tous les chefs de service et le Conseil municipal pour leur temps, leur disponibilité et leur travail tout au long de l'année.

**Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC.** Les comptes 2017 de la Ville de Sion sont bons peut-on lire dans la presse. Nous entendons également sur les ondes radio le président de notre commune dire que la ville ne peut pas créer de fonds de réserve, la loi sur les communes nous l'interdisant.

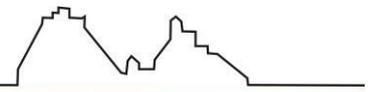
Ce qui est surtout bon ici c'est la communication, car le message semble passer. Ce qui passe un peu moins bien par contre c'est qu'au final le bénéfice de fonctionnement de 2,5 millions est en baisse de 35% par rapport à celui de 2016 et que l'endettement augmente de 2,5 millions pour la seule année 2017. Cette façon de procéder pour financer les investissements est devenue récurrente depuis plusieurs années et semble devoir perdurer dans le temps si l'on en croit la planification financière. Nous relevons cependant que le degré d'autofinancement s'est amélioré cette année mais qu'il n'arrive toujours pas aux 100% demandés depuis plusieurs années et par la CoGest et par le groupe PDC. Il n'est pas anodin de le rappeler au moment de la préparation du budget 2019.

Cette insuffisance de financement doit aussi être mise en perspective. D'abord avec la période actuelle, période favorable d'un point de vue économique, période favorable d'un point de vue fiscal, et période favorable en termes de taux d'intérêt moyen de notre dette qui est à 1,8%, taux historiquement bas. Ces résultats doivent également être mis en perspective avec les défis à venir, que ce soit au niveau des investissements (nouveau collège, EPFL, HES, agglomération Sion, salle de spectacles, écoles de musique, routes et j'en passe), que ce soit au niveau social (prise en charge des aînés, des personnes âgées et des migrants arrivant bientôt à la charge de la commune, les augmentations des aides sociales) ou que ce soit au niveau de la baisse future des rentrées fiscales induite par le projet fiscal 17, anciennement appelé RIE 3 et estimé à plusieurs millions pour la commune de Sion. Nous sommes aussi attentifs aux charges de centralité qu'il faudra un jour régler avec les communes avoisinantes. Voilà donc une réalité que la Municipalité devrait aussi communiquer à notre population et cela par honnêteté intellectuelle. Les comptes sont certes meilleurs que budgétés et c'est tant mieux. Sur l'ensemble des comptes, le groupe PDC constate que les chefs de service ont fait preuve de rigueur à gérer le budget que le Conseil général leur a alloué pour l'année 2017. Qu'ils en soient ici remerciés.

Le groupe PDC accepte ainsi ces comptes et remercie les commissions pour leur travail ainsi que pour les rapports et les conclusions qu'ils contiennent. Au nom du groupe PDC, je tiens enfin à remercier tous les employés de notre commune pour leur travail au fil des années. Je relèverai aussi le travail de la conseillère communale madame Carole Schmid qui est en charge d'un dicastère sans chef de service depuis maintenant une année et qui doit s'impliquer beaucoup pour pallier cette place vacante. Bon été à tous.

**Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts.** Les effets négatifs exercés jusqu'à ce jour sur nos finances par la diminution du coefficient fiscal mis en œuvre en 2008 et la baisse du coût de l'énergie tendent à s'estomper peu à peu. Ce sont là des raisons parmi d'autres pour lesquelles les comptes 2017 enregistrent un excédent de revenus. On ne peut que se réjouir d'un tel constat.

Par ailleurs, les indicateurs de l'Etat du Valais confirment la bonne santé de nos finances. Un tel résultat écarte définitivement l'idée, voire la menace émise par certains partis lors de la dernière législature, de proposer l'introduction d'un double frein aux dépenses, double frein qui fait tant parler de lui au niveau cantonal. Une telle mesure aurait singulièrement complexifié la gestion du ménage



communal. On ne peut donc que remercier notre autorité pour la bonne tenue des comptes 2017. N'en demeure pas moins que depuis un certain nombre d'années maintenant un ou deux postes continuent à peser sur les comptes de notre cité. Ce problème a pour origine les difficultés qu'éprouvent nos autorités à négocier avec l'Etat du Valais. C'est le cas pour le financement de l'aéroport. Aujourd'hui encore, la nouvelle affectation de cette infrastructure n'est pas encore clairement déterminée. Apparemment, si l'on croit ce que vient de dire notre président, le comité de pilotage est prêt à proposer une, voire des solutions.

Au rythme où vont les choses, on peut se demander si le Conseil d'Etat a vraiment envie de s'investir dans le ou les rôles futurs qui seront assignés à notre aéroport. En l'absence de projets véritablement viables, il serait peut-être temps qu'une partie de l'argent destiné à éponger les déficits annuels de l'aéroport soient petit à petit affectés à un ou des véritables projets d'avenir pour notre cité.

D'autres aspects, en relation directe avec la bonne santé de nos comptes, sont en pourparlers avec l'Etat du Valais. Citons, à titre d'exemple, une négociation sur les charges financières assumées pour le développement des hautes écoles installées sur notre territoire. Elle s'avère plus difficile que prévue. Même si le Conseiller d'Etat en charge du département de l'économie et de la formation se dit ouvert à la discussion, ce dossier n'évolue quasiment pas. Pire encore, puisque de nouvelles prétentions financières sollicitées pour ces institutions, le salaire des chercheurs par exemple, sont adressées uniquement aux villes accueillant ces hautes écoles sur leur sol. L'Etat semble considérer que ces institutions constituent un avantage uniquement pour les communes sites. Pourtant, elles profitent semble-t-il à l'ensemble de ce canton y compris à nos communes voisines qui, pour certaines rechignent encore à verser la somme symbolique qui leur est demandée pour assurer la bonne marche de ces institutions.

Dans le domaine des négociations avec l'Etat du Valais encore et toujours, la Municipalité déplore à travers le rapport de la commission de gestion, outre les frais occasionnés par les hautes écoles, que les lois actuelles ne tiennent pas du tout compte des charges excessives assumées par les centres urbains, notamment la capitale de ce canton. Ces charges sont en lien avec l'aide sociale, la sécurité publique, les parkings, les transports publics, les infrastructures sportives et culturelles. Pourtant, l'ensemble de ces éléments concernent eux aussi largement les cités qui nous environnent. A partir de là, pour que notre ville puisse assumer financièrement les tâches sans cesse plus nombreuses qui lui incombent, on ne peut que souhaiter dans un proche avenir que l'Etat ainsi que les communes qui nous entourent, prennent en compte cette situation particulière et participe financièrement aux multiples charges que notre cité est appelée à assumer. Il est à espérer également que la volonté affirmée de nos autorités de trouver des arrangements avec le Conseil d'Etat sur ces aspects de centralité, aboutissent avant même le terme de cette législature. En prenant en compte les résultats plus que réjouissants des comptes 2017 de l'Etat du Valais, il semble y avoir de quoi repenser en partie la répartition de certaines charges avec les grandes communes urbaines, mais peut-être s'agit-il là d'un vœu pieux. Malgré ces charges de centralité et les coûts générés pour l'entretien de l'aéroport, il convient de rappeler une fois de plus que nos comptes sont en bonne santé. Cette situation encourageante ouvre des perspectives intéressantes pour l'avenir. Elle devrait permettre à notre commune d'accélérer la réalisation de plusieurs projets en cours, comme les parkings périphériques ou le développement de cour de gare, en particulier la construction de la salle de congrès et de concerts. La rénovation de certains centres scolaires vieillissants mériterait aussi de profiter de cette embellie financière. Au-delà de cela, il est peut-être temps d'accélérer la stratégie énergétique, prenez sur le plan directeur communal. Avec la mise en place du chauffage à distance en collaboration avec l'UTO, un premier pas vient d'être franchi. D'autres mesures ou incitations pourraient suivre prochainement, par exemple le soutien financier d'une véritable démarche accélérant l'installation de solaire photovoltaïque sur les toitures. Enfin, un investissement encore plus important en faveur des transports publics favoriserait petit à petit le désengorgement de notre cité. Les statistiques le démontrent. Toute augmentation des cadences sur une ligne de bus amène un surcroît important de la fréquentation de ces moyens de transport. Au moment où l'on s'interroge sur le ou les projets qui pourraient être poursuivis suite au refus du 10 juin dernier, il semble que notre commune dispose d'une palette suffisamment étoffée à ce niveau. Certes, la mise en œuvre future du projet fiscal 17 risque de ralentir des projets déjà planifiés. On imagine pourtant que les répercussions de cette baisse d'impôts font déjà l'objet de négociations avec le canton et que les conséquences seront le



moins dommageable possible pour notre communauté et je termine, le groupe des Verts acceptera naturellement les comptes 2017.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ? Nous allons passer au vote. Je vous demande de vous exprimer sur les comptes et crédits supplémentaires 2017 de la Municipalité de Sion. Les conseillers généraux et les conseillères générales qui approuvent appuient sur la touche verte, avis contraire: touche rouge, abstention: touche blanche. Le vote est lancé.

Les comptes 2017 et crédits supplémentaires 2017 de la commune de Sion sont **approuvés par 49 oui, 0 non et 0 abstention**. Nous passons maintenant au point 3 de l'ordre du jour crédits supplémentaires 2018/01 à 04: rapports de la commission de gestion et j'invite Monsieur Charles André Rey à venir me présenter ces 4 crédits supplémentaires analysés par la commission de gestion.

### III- Crédits supplémentaires n°2018/01 à 04 : rapports de la commission de gestion

**Rey Charles André, Conseiller général, PDC.** A ce jour, la commission de gestion a reçu 4 demandes. La première demande concerne un montant de 300'000 francs pour les salles de gym. La deuxième demande concerne un montant de 530'000 pour des véhicules en remplacement d'un véhicule accidenté. La troisième demande concerne le budget pour les subventions à l'entretien des routes cantonales pour un montant de 250'000 et la quatrième demande concerne un montant de 250'000 pour les investissements, achats de véhicules. Ces 4 demandes de crédit supplémentaire étant des dépenses liées, il n'y a pas eu de vote.

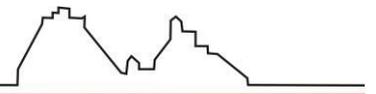
### IV- Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant « la vente des parcelles communales n°2318, 13'653 et 13'677 (ancienne voirie) à la CAPAV, Fondation Caisse de retraite paritaire de l'artisanat et du bâtiment du Canton du Valais

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Nous passons au point 4 de l'ordre du jour: examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la vente des parcelles communales 2'318, 13'653 et 13'677(ancienne voirie) à la CAPAV, Fondation Caisse de retraite paritaire de l'artisanat et du bâtiment du Canton du Valais.

Nous avons reçu ce message du Conseil municipal daté du 26 avril 2018 pour analyse et approbation. Le bureau du Conseil général a décidé d'en donner l'analyse à la commission de gestion et à la commission environnement et urbanisme. Je demande au rapporteur de la CoGest et de la CEU de présenter leurs rapports.

Monsieur Charles André Rey vous avez la parole jusqu'au vote de l'entrée en matière.

**Rey Charles André, Conseiller général, PDC.** Rapport de la commission de gestion au Conseil général concernant la vente des parcelles communales déjà citées précédemment. La commission de gestion a examiné le message du Conseil municipal relatif à l'objet cité en marge. La commission s'est réunie à deux reprises, le mardi 15 mai 2018 et le jeudi 24 mai 2018. Lors de la séance du 15 mai, elle a accueilli Philippe Ducrey, secrétaire municipal et Vincent Kempf, chef du service urbanisme et mobilité.



Entrée en matière. La commission a pris connaissance des documents. Elle a approuvé tacitement l'entrée en matière.

**Turatti Alain, Conseiller général, PLR.** Rapport de la commission environnement et urbanisme. La commission environnement a été chargée de l'examen du projet de la vente des parcelles mentionnées précédemment. Elle s'est réunie à deux reprises pour examiner la demande.

Elle a reçu Messieurs Kempf et Ducrey pour une présentation du projet.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière. La commission a pris connaissance des documents et a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des 10 membres présents.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Je n'ai pas de prise de parole. Nous passons au vote de l'entrée en matière. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière s'expriment en appuyant sur le bouton vert, avis contraire: rouge, abstention: blanc. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est **acceptée par 49 oui, 0 non, 0 abstention**. Monsieur Rey, vous pouvez poursuivre jusqu'aux conclusions et vote de votre commission.

**Rey Charles André, Conseiller général, PDC.** Présentation et discussions. La commission de gestion s'est toujours positionnée pour une vente dès disponibilité de ces parcelles. Etant donné que le nouveau dépôt des bus sera opérationnel au début de l'été, la Ville peut enfin réaliser ces ventes. Entre temps, et favorablement pour la Ville, le prix de ces terrains a été revu à la hausse, à près du double d'il y a 5 ans. La CoGest constate surtout que le contrat de vente comporte de nombreuses contraintes pour l'acheteur, tout cela au bénéfice du quartier. La Municipalité s'est notamment ménagé la mise à disposition d'une surface pouvant permettre la réalisation d'un jardin public, cela sans engagement de la Ville sur cette option. Elle tient à féliciter la Municipalité de les avoir négociées. Ces parcelles, actuellement au patrimoine administratif mais transférées avant la vente au patrimoine financier, sont totalement amorties et ne présentent ainsi qu'un solde de 1 franc. Ainsi, la quasi-totalité de la vente représentera un bénéfice net pour la Ville. La CoGest se positionne en faveur d'une comptabilisation échelonnée de ce bénéfice au rythme des versements définis dans l'acte de vente. Au niveau des charges fiscales, cette vente impactera les comptes de la manière suivante, selon la réponse du chef de service des finances. Le chef des finances estime que la Ville va devoir s'acquitter d'un impôt sur les gains immobiliers d'environ 300'000 francs. En sachant que le canton nous reversera les 2/3 de ce montant, l'impôt net à la charge de la Ville devrait s'élever à environ 100'000 francs.

Conclusion : la CoGest estime qu'il n'y a pas de raison de s'opposer à cette vente et recommande au Conseil général d'accepter la vente des parcelles déjà précitées, à la CAPAV, Fondation Caisse de retraite paritaire de l'artisanat et du bâtiment du Canton du Valais, pour un montant de 12'700'000 francs.

Cette recommandation est prise par 13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

**Turatti Alain, Conseiller général, PLR.** La commission a posé plusieurs questions. Pourquoi ne pas avoir fait un droit de superficie ? Réponse de la Ville: "ce n'est pas dans les mentalités valaisannes. Par ailleurs, nul n'est sûr de son coup lors du droit de retour. Par ailleurs, il y a toujours eu des discussions de vente et non de droit de superficie". La commission regrette que cette question de DDP n'ait pas été envisagée pour un tel projet. La maîtrise foncière par la Ville reste, de l'avis de la commission, essentielle.

Deuxième question: "qui paiera les frais de démolition et de dépollution éventuels?" Ce sera le nouveau propriétaire qui devra assumer les frais de démolition. Par contre, la Ville prendra à sa charge les frais de dépollution éventuels".



A quoi tient le thème de mixité cité plusieurs fois dans le message ? "Toutes les possibilités sont ouvertes, même si dans l'absolu la Ville souhaiterait évidemment avoir une mixité réelle d'utilisation entre les bureaux, le logement et les commerces". La commission souhaite que le terme de mixité soit étendu également d'un point de vue social et intergénérationnel, appartements à loyer abordable et appartements protégés.

Comment se fera la transition achat/démolition des anciens locaux ? "Le propriétaire n'est en rien obligé de le démolir mais seulement de le sécuriser". La commission attend des services de la Ville, une grande sévérité quant à l'application de cette mesure afin d'éviter une situation similaire au secteur Magro.

Conclusion de la commission et vote final. La commission a analysé l'ensemble du dossier et peut formuler les remarques particulières suivantes : elle se réjouit du prix de vente et de son effet sur les finances communales. Elle félicite la Ville de la précision et du contenu du cahier des charges. La commission se pose toutefois la question du nombre et des durées de délai strictes posés par la Ville. Ces délais sont-ils réalisables et que se passera-t-il en cas de non-respect de ces derniers ? La commission a accepté le projet de vente des parcelles à l'unanimité des 9 membres présents et vous propose d'en faire de même.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** J'ouvre la discussion générale sur ce message.

**Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC.** C'est avec grand plaisir que le groupe démocrate-chrétien du Conseil général a pris connaissance du message concernant la vente du terrain de l'ancienne voirie communale à la CAPAV. Des rapports des deux commissions qui ont étudié le message, je me permettrai, au nom de mon groupe, de relever les points suivants.

Tout d'abord, le montant de la vente deux fois supérieur à ce qui avait été prévu il y a quelques années, réjouit notre groupe et permettra à la commune de combler, en partie, l'investissement consenti pour la construction de la nouvelle voirie. D'autre part, s'il a été fait mention à de nombreuses reprises dans le message de la mixité souhaitée pour le projet, mixité qui sous-entend un mélange entre commerce, bureaux et habitation, notre groupe soutient qu'il serait aussi intéressant d'envisager la mixité sous l'angle générationnel mais aussi social. Les études faisant mention d'une explosion des trois et quatrièmes âges peuvent laisser penser qu'il serait intéressant qu'un habitat adapté leur soit dévolu dans tous les quartiers de la commune.

Par ailleurs, nous souhaitons relever ici l'excellent travail commis par le service de l'urbanisme concernant le cahier des charges de la future construction. Précis et exhaustif, il semble permettre de mettre le projet sur les rails de la meilleure des manières. Nous nous permettons toutefois de soulever le problème du jardin d'enfants, enfin problème si on veut, qui devra être réalisé et qui engendrera, pour la ville, un coût en termes d'entretien, coût qu'il ne faudra pas omettre.

Enfin, pour la tranquillité du quartier et bien que nous ne souhaitons pas alourdir encore ici le cahier des charges déjà bien chargé pour l'acheteur, nous désirons que le local de l'ancienne voirie soit, soit démoli rapidement, soit sécurisé de manière optimale afin que nous n'en arrivions pas au même point que l'ancienne centrale Magro située à quelque dizaine de mètres et qui cause des soucis relativement nombreux ou qui en a causé à la commune pour des raisons de sécurité. Au vu des faits que je viens d'énoncer, le groupe démocrate-chrétien du Conseil général acceptera le message de la vente par la commune à la CAPAV de l'ancienne voirie de la Ville.

**Hirt Jean-Claude, Conseiller général, UDC.** Le groupe UDC soutient la vente des parcelles de l'ancienne voirie, car son prix de vente de 12'700'000 francs peut être considéré comme bon et cet argent permettra à la Ville de se préparer à des temps futurs plus durs. Nous noterons toutefois qu'il est temps de sonner l'alarme pour les constructions en Ville car nous constatons que la Ville a de nombreux logements vacants et que des centaines de logements supplémentaires vont arriver sur le



marché. Malgré cette pléthore de logements, le niveau architectural de ces bâtiments est bien triste et ces constructions n'ont pour but que de placer l'argent des caisses de pension.

La ville de Sion devrait à présent changer de cap et dorénavant privilégier les logements sociaux, les logements pour personnes âgées et pour les étudiants.

**Collet Bastian, Conseiller général, AdG.** L'AdG a étudié avec attention le message et les rapports de la CEU et de la CoGest concernant la vente des parcelles de l'ancienne voirie à la CAPAV et s'en réjouit. En effet, nous saluons l'effort de la Ville de détailler aussi précisément les conditions qui régissent cette vente.

Nous aimerions surtout relever la volonté affichée de la Ville de défendre une mixité bienvenue dans les futures affectations de ces parcelles. Elle permettra de créer une nouvelle dynamique dans le quartier et pas seulement dans une logique commerciale. C'est un signe positif qui va dans le sens d'une vision plus globale de la politique foncière de la Ville, objectif numéro 12 inscrit dans le plan de législature de la Ville. Nous espérons que les prochains projets continueront d'aller dans ce sens. Nous y serons attentifs. Contrairement à la CoGest, nous aurions toutefois préféré que la Ville garde un droit de superficie plutôt que de vendre ces parcelles, ceci afin de garder le contrôle sur le foncier à Sion.

Deuxièmement et comme la CEU, nous sommes particulièrement sensibles à ce que la mixité soit également pensée dans ses dimensions sociales et intergénérationnelles, dans le cas discuté ce soir comme dans les prochains projets qui seront soumis.

Prendre en compte ces dimensions se traduit pour nous par des appartements à loyer abordable ou du moins qui suivent la tendance du marché, des appartements protégés également mais cela commence par des appartements avec encadrement qui sont moins onéreux et qui permettent aux résidents de garder une certaine autonomie. Nous savons que le Conseil municipal est aussi attentif à cette problématique et reste ouvert à la discussion. Nous espérons donc que les débats à ce sujet continueront d'être constructifs car cela va aussi dans le sens d'une réduction des coûts du social et de la santé pour la ville. En addition à ces éléments, nous nous félicitons de voir que le concept d'aménagement vise à favoriser les espaces de détente ouverts et non bâtis avec des places de jeux pour enfants ou une végétalisation et une arborisation en suffisance. Sur la base des résultats du projet "AcclimataSion", nous sommes heureux de constater que le principe "plus de vert" est appliqué mais souhaiterions voir encore un effort sur le "plus de bleu", à l'image de ce qui a été fait à l'espace des Remparts, par exemple. Finalement, si toutes les conditions mentionnées dans ce message peuvent être exprimées dans une vente du public au privé, comme ici, nous espérons que la Ville pourra garder un certain regard dans le développement de projet porté par des privés comme à Cour de gare. En conclusion, permettez-nous ici de remercier les services de la Ville concernés pour leur travail de qualité. L'AdG partage donc les conclusions mentionnées dans les rapports de la CoGest et de la CEU et approuvera ce message sur la vente de ces parcelles.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** La ville désire-t-elle s'exprimer ? Non. Nous allons passer au vote de ce message. Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent ce message s'expriment en appuyant sur le bouton vert, avis contraire: rouge, abstention: blanc. Le vote est lancé.

Ce message concernant la vente des parcelles communales ancienne voirie à la CAPAV, Fondation Caisse de retraite paritaire de l'artisanat et du bâtiment du canton du Valais est **acceptée par 49 oui, 0 non, 0 abstention.**

Nous passons au point 5: informations de la Municipalité.

## V- Informations de la Municipalité

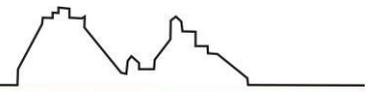


**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** J'aimerais tout d'abord vous remercier pour ces deux votes unanimes et puis surtout pour votre travail. Je sais que ce sont de nombreuses heures qui sont passées pour éplucher des comptes qui ne sont pas toujours faciles à appréhender, des dossiers qui sont techniques et j'ai eu du plaisir à vous rencontrer et à pouvoir répondre à vos questions et vraiment merci pour votre contribution à cette analyse. J'aimerais aussi m'associer aux remerciements que vous avez exprimés à l'égard de nos collègues, soit nos collègues du Conseil municipal qui forment, avec leurs chefs de service, un binôme et qui travaillent en bonne intelligence et c'est vrai que ce sont des équipes de deux personnes qui, à la charge et à la tête de chaque dicastère, ont pu mener à bien cet exercice 2017, maîtriser notamment les charges de fonctionnement. Un grand merci à vous, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux pour votre travail. Je remercie particulièrement notre chef de service des finances, c'est toujours lui qui est mis sur la sellette dans l'examen des comptes et des budgets et puis je remercie aussi, Monsieur Gaëtan Constantin de la fiduciaire BDO, organe de révision qui était à votre disposition ce soir si vous aviez eu des questions particulières. J'ai pris note de vos remarques. Je vais me permettre peut-être quelques éléments. Monsieur le conseiller Boand évoquait des outils de pilotage. Je vous rappelle que l'on a un plan de législature. Je vous en ai présenté les différentes thématiques mais derrière se déclinent des mesures, des indicateurs et c'est vraiment l'outil de pilotage du Conseil municipal. On vous a promis qu'on viendrait vers vous pour vous présenter un bilan à mi-législature. La semaine dernière, avec le Conseil municipal, on a passé une matinée au vert pour faire un premier bilan et on reviendra vers vous vraisemblablement en fin d'année ou en début d'année prochaine pour ce bilan de première mi-législature.

Le rapport statistique évoqué par Madame Denyse Betchov. Nous nous sommes posé la question sur le moment de sa sortie mais en fait, c'est un rapport de gestion, à l'image d'un rapport annuel d'une société. Il nous paraissait assez difficile de le publier avant que vous approuviez les comptes puisque dans ce document, tous les éléments financiers des comptes 2017 figurent de manière détaillée et nous avons pris la liberté de le faire une fois que la conférence de presse avait été commise sur les comptes 2017 mais là, il y a juste un petit problème de synchronisation. Il faudra qu'on en discute mais le document était prêt avant, nous l'avons simplement retardé en termes de sortie par rapport à votre décision et respect de la décision du Conseil général.

J'ai pris note avec satisfaction de votre soutien sur les démarches qui sont en cours par rapport à l'Etat du Valais sur la péréquation financière, sur les charges de centralité, sur les contributions des communes sites dans le domaine tertiaire. Vous me parlez de vœux pieux, de difficultés mais je vous rappelle que c'est un des éléments qui fait partie du plan de législature. Quand on parle de collaboration, c'est vraiment d'aller discuter avec nos communes partenaires, avec l'Etat du Valais pour faire reconnaître ce rôle de ville centre avec tout ce que cela implique. Vous l'avez vu lors du dernier débat au Grand-Conseil, les députés ont favorablement demandé au Conseil d'Etat de revoir cette loi sur le financement du domaine tertiaire et nous espérons vraiment que la Ville puisse aussi bénéficier de la révision de cette loi. Monsieur le conseiller Darbellay s'était engagé à le faire quand j'avais été le voir au tout début de son mandat et nous espérons revoir soit le taux de participation des communes sites, soit l'assiette sur laquelle on calcule cette participation. Je vous rappelle que c'est un héritage de l'époque où effectivement toutes les villes valaisannes se précipitaient pour avoir des infrastructures cantonales et l'Etat avait défini cette règle d'enchères en disant : « Puisque vous voulez, payez et vous aurez effectivement des infrastructures mais vous aurez aussi une contribution au titre de communes sites. Aujourd'hui, je pense qu'il est temps de revoir ces éléments de répartition mais votre soutien est apprécié et j'irai encore avec plus de détermination et d'énergie discuter la chose soit avec mes collègues des communes voisines, soit avec le Conseil d'Etat.

Je vais passer maintenant aux informations. Je vous ai donné passablement d'informations lors des séances et des rencontres que j'ai eues avec vos 3 commissions. Je sais que tout le monde n'y est pas représenté, mais j'ai trouvé que la formule était agréable puisque j'ai pu vous donner de l'actualité. Je vais essayer encore d'actualiser cette actualité afin vous ayez vraiment toutes les dernières informations. Nous sommes toujours en train de rechercher notre architecte de ville. On a remercié Madame Schmid pour son engagement. C'est vrai que le temps commence à devenir long. J'espère véritablement que dans les prochaines semaines nous aurons pu trouver notre perle rare afin



de doter ce service de bâtiment et constructions d'un chef de service qui permettra aussi à l'ensemble de l'administration de retrouver un équilibre et une bonne gestion des différents dossiers.

Le Conseil municipal s'est réuni au vert la semaine dernière et on a parlé de développement territorial, de fusion. Vous savez que la commune de Grimisuat s'est approchée de nous, que nous sommes en train d'étudier une opportunité de fusion. C'est un élément qui a été médiatisé et le Conseil municipal souhaite véritablement prendre le temps, notamment au travers d'une étude qu'il va commanditer, de voir quel est le périmètre que devrait prendre la ville ou les contours que devrait prendre la ville de Sion à l'aube de 2045 ou de 2050, en partant de principes qui sont des critères d'analyse qui pourraient être les liens fonctionnels que l'on a avec des communes voisines, la compacité du territoire et du bâti ou des éléments liés au bassin de la ville. Nous allons conduire cette étude et, c'est vraiment cette étude scientifique, avant toute lecture politique, qui nous permettra de construire le grand Sion de demain et de pouvoir répondre ou non à des demandes de fusion ou d'être actifs ou non vis-à-vis d'autres communes pour développer notre territoire.

La Ville de Sion a répondu à l'un des postulats en signant la charte de l'égalité salariale. Nous avons interpellé le Conseil d'Etat pour avoir des garanties, notamment par rapport aux exigences qui allait être mises ou demandées aux entreprises lors de l'attribution des marchés publics. Le Conseil d'Etat nous a répondu en disant que ces entreprises devraient s'engager à contrôler leur pratique en matière salariale. On a vérifié que, dans l'attribution des mandats de la ville de Sion, ça ne posait pas de problèmes, notamment par rapport aux entreprises locales, on ne voulait pas les pénaliser et les réponses qui nous ont été apportées par le Conseil d'Etat ont encouragé le Conseil municipal à signer cette charge de l'égalité salariale. Une communication vous a également été adressée.

En ce qui concerne le projet Ronquoz 21, les démarches continuent. Il y a eu une nouvelle séance participative qui a été organisée avec les propriétaires concernés, les habitants et quelques associations Ceci va nous aider à préparer le concours que nous allons lancer. Nous communiquerons aussi les résultats du questionnaire qui a été adressé à l'ensemble de la population sédunoise.

Pour Cour de gare, les gabarits sont posés. Ça signifie que le dossier est à l'enquête. Ce n'est pas la ville de Sion qui va traiter ce dossier mais c'est la commission cantonale de construction puisque la Ville de Sion est partie prenante par rapport au terrain et surtout à la salle de congrès/concert étant copropriétaire de ce périmètre. On a bon espoir de respecter le calendrier que je vous avais annoncé, c'est à-dire une autorisation de construire d'ici la fin de l'année 2018, des plans de détail en 2019 et des débuts de chantier au début 2020.

Autre dossier, la liaison Plaine/Montagne. Les deux services de l'urbanisme et mobilité et des travaux publics et environnement travaillent ardemment sur ce dossier. Nous espérons vraiment qu'à l'automne, nous allons pouvoir déposer une demande de concession auprès de l'office fédéral des transports. Je vous rappelle que c'est une demande de concession qui doit répondre à des questions techniques, à des questions territoriales et à des questions aussi économiques. Donc, il faut traiter en même temps ces 3 aspects. On vous avait informé que l'on avait pris contact avec tous les propriétaires qui étaient concernés par le passage de ce câble. Des propositions financières ont été faites.

Autre dossier, un petit élément en primeur. Le canton va mettre à l'enquête le plan d'aménagement des zones et le RCCZ de l'ancienne commune des Agettes. Cela n'a malheureusement pas pu être fait du temps de l'ancienne présidence des Agettes. Une des dernières décisions du conseil des Agettes, au mois de décembre 2016, a été de présenter ce plan. On l'a retravaillé. C'est le canton qui met à l'enquête ce plan d'aménagement des Agettes. C'est le canton qui va traiter les oppositions, qui va traiter les remarques et la ville de Sion n'intervient pas dans ce processus puisque c'est quelque chose qui concerne l'ancienne commune des Agettes et une fois que le plan d'aménagement des zones sera homologué, à ce moment-là, on pourra faire la démarche de fusionner nos deux plans d'aménagement des zones pour, à terme, n'en avoir plus qu'un seul, ainsi qu'un seul règlement communal de construction avec notre nouveau territoire.



Dossier de l'aide sociale, vous l'avez évoqué. C'est vrai que l'on a été très transparent avec vous dans les différentes rencontres en vous disant que les coûts augmentaient. Nous allons avoir demain, puisque c'est la séance du Conseil municipal de l'avant été, une présentation de l'analyse qui est faite par le service des affaires sociales sur les coûts et les raisons et les mesures éventuelles que nous pouvons prendre. A l'automne, on reviendra vous en parler et vous présenter la politique communale en matière des aînés puisque le Conseil municipal a eu cette présentation et l'a adoptée. Elle vous sera présentée par Messieurs Chappot et Roduit soit le 4 septembre, il faut que je regarde encore avec Madame la présidente, soit en octobre en fonction de vos agendas.

Peut-être deux ou trois éléments encore. Je suis allé tout à l'heure inaugurer le nouveau bâtiment du Groupe Mutuel, à la rue de la Blancherie. C'est 630 collaborateurs qui sont installés depuis mars. Des locaux fonctionnels qui sont bien intégrés dans le périmètre et qui sont en plus producteurs d'énergie puisque l'excédent de chaleur qui est produit par le bâtiment du Groupe Mutuel sert à chauffer la piscine de la Blancherie. On a créé un mini réseau de chauffage à distance qui traverse la petite route et qui amène de la chaleur de l'autre côté vers la piscine.

Dernier petit élément d'information que je voulais vous donner concerne le CO. Je remercie déjà le conseiller général Bastien Collet de sa compréhension. Monsieur le conseiller général a préparé une série de questions. Malheureusement je ne vais pas pouvoir y répondre Monsieur le conseiller général. Pour une simple raison, vous savez que les cycles d'orientation de Sion sont gérés par une association qui est indépendante de la Ville. Cette association, ce sont les communes d'Arbaz, de Grimisuat, de Saint-Léonard, du Mont-Noble et de Sion qui la constituent. C'est une entité juridique qui est séparée de la Ville de Sion. Aujourd'hui, la personne à laquelle vous faites référence est en congé maladie. Je suis tenu par le secret de fonction pour deux raisons. Soit le respect de la protection de la personnalité par rapport à ce congé maladie, soit la nécessité d'être libéré du secret de fonction par mes collègues du conseil d'administration des CO ce que je n'ai pas aujourd'hui. Je ne vais pas pouvoir vous répondre. Par contre, je peux vous donner des informations sur ce qui se passe aujourd'hui. Ce conseil d'administration a fait 3 nominations qui ont été communiquées dans la presse. On a pris note de la retraite de Monsieur Pierre-Alain Héritier qui était le directeur du CO des Collines et pour le remplacer, c'est Monsieur François Pitteloud qui va assumer cette tâche dès le premier août. La nouvelle direction du cycle de Saint-Guérin sera assurée par Monsieur Alain Wirthner. Le conseil d'administration a profité de ces changements à la direction des cycles d'orientation, c'est avec mes collègues Sébastien Gattlen et Nadine Pardo que je siége dans ce conseil d'administration, pour essayer d'harmoniser autant que faire se peut, les différentes pratiques, notamment en termes d'administration, de finances, de RH, d'informatique. Nous avons désigné un administrateur qui sera administrateur des deux établissements et essayer vraiment de créer le maximum de ponts entre les établissements. C'est un nouveau poste. Ce nouvel administrateur est Monsieur Michel Lambein qui habite Bramois. Ces personnes seront engagées en contrat de droit privé comme tout le personnel administratif des CO. Par contre, vous le savez, c'est une particularité du Valais, c'est que nous avons une double direction dans les cycles d'orientation. Toute la partie administrative est en main des communes et toute la partie de l'enseignement est en main de l'Etat. C'est une difficulté supplémentaire. Il faut vraiment avoir une bonne liaison ou de bons liens, ou de bons contacts entre l'Etat du Valais et les communes pour la gestion de ce type d'établissement. Ce sont des choses qui changeront peut-être un jour. Comme vous le savez, l'établissement de Saint-Guérin a été soumis à des turbulences. Lors d'une séance d'information que j'avais conduite auprès du personnel enseignant, on avait pris l'engagement de mettre en place des mesures de coaching. Tous les enseignants à la rentrée auront quelques heures de coaching pour essayer de retrouver un climat de sérénité, de confiance à l'aube d'une rentrée scolaire que l'on espère, pour les deux établissements, génératrice de satisfaction professionnelle et puis surtout d'un bel encadrement par rapport à notre jeunesse.

Monsieur Collet, dès que j'aurais été libéré de ce secret de fonction, je reviendrai vers vous pour vous répondre avec plus de précisions sur vos différentes questions. Je vous remercie d'ores et déjà de votre compréhension.

Madame la présidente, je vous ai donné quelques informations mais je reste bien sûr à disposition pour d'éventuelles questions.



## VI- Divers

**Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts.** Voici maintenant plus d'une année que les bennes de printemps et d'automne, servant à récolter nos encombrants, ne sont plus mises à disposition de la population dans les quartiers de la ville. Ces bennes étaient délestées en partie avant l'arrivée des camions et le matériel récupéré était ainsi recyclé au lieu d'être voué à la destruction.

La Municipalité a fait le choix de laisser le citoyen amener ses encombrants directement à l'UTO, sans frais jusqu'à un poids maximum d'une tonne par année. Un service de ramassage sur rendez-vous a également été mis à disposition pour les personnes ne pouvant pas se déplacer jusqu'à l'usine ou pour les encombrants trop volumineux. Ces encombrants ne sont pas toujours amenés au bon endroit, ce qui crée la grogne des différentes associations, telles qu'Emmaüs ou Caritas.

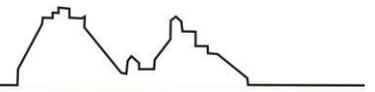
Que peut-on penser également du matériel en bon état qui arrive directement à la déchetterie au lieu d'être récupéré ? En tenant compte que le service de ramassage occasionne un coût pour la ville et que le surplus de déchets non recyclés représente également une charge, que peut-on tirer comme bilan actuellement d'un point de vue général mais aussi en termes de coûts depuis ces nouvelles directives?

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** Pour répondre à votre question qui comprenait deux points: "que peut-on penser également du matériel en bon état qui arrive directement à la déchetterie au lieu d'être récupéré ?" Pour des raisons de responsabilité il n'incombe pas à la collectivité mais à l'usager de se déterminer si ces objets volumineux peuvent avoir une seconde vie ou non. Une fois en main communale les déchets urbains sont voués soit à une valorisation matière, soit à une valorisation thermique. En d'autres mots, soit ils sont recyclés, soit ils sont brûlés à l'usine d'incinération de l'UTO. Pour donner une seconde vie à ces objets, Emmaüs propose par exemple un service de débarras à domicile gratuit, si la marchandise, les objets sont réutilisables. Caritas récupère les habits et les textiles. Tous les écopoints de la ville sont équipés de conteneurs spécifiques.

La seconde question: "en tenant compte que le service de ramassage occasionne un coût pour la ville et que le surplus de déchets non recyclés représente également une charge, que peut-on tirer comme bilan actuellement d'un point de vue général mais aussi en termes de coûts depuis ces nouvelles directives ?". De manière générale, nous tirons un bilan très positif de la collecte sur appel pour les objets volumineux. D'un point de vue financier, ce mode de faire a permis d'économiser en une année plus de 200'000 francs.

Par rapport au nettoyage précédent d'automne et de printemps qui récoltait quelques 300 tonnes d'encombrants, le service sur appel induit une plus forte responsabilité citoyenne envers ces déchets. En 2017, 62,4 tonnes ont été collectées pour 435 clients. A noter qu'à ce jour, le service n'est pas utilisé à plein régime. Nous estimons actuellement que ce service est utilisé au quart de ses possibilités. Une nouvelle campagne d'information va être menée ces prochaines semaines, pour faire connaître davantage ce service à un plus grand nombre de nos citoyens. J'espère avoir répondu à votre question.

**Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts.** Si nous regardons les différents quartiers de la ville de Sion, nous pouvons aisément constater que certains d'entre eux sont bien équipés en place de jeux pour les enfants aux pieds des immeubles. Le cas de Vissigen en est un. Par contre, dans d'autres zones de la ville où des bâtiments ont été construits récemment, aucune place de jeux n'a été prévue pour les enfants. Le bâtiment de la Matze en est un exemple. Dans le règlement communal des constructions et des zones datant de 1988, à l'article 43, nous pouvons lire ceci. Sauf en cas d'impossibilité matérielle, une place de jeux pour enfant sera exigée pour toute habitation collective de 4 appartements et plus, à raison de 15 mètres carrés par logement, à l'exception des studios une pièce.



Fort de ce constat, comment peut-on, dès lors, comprendre le terme d'impossibilité matérielle alors que certains bâtiments sont rasés pour être reconstruits complètement à neuf ?

Comment la ville justifie le non-respect de ce règlement, ville qui d'ailleurs a été labellisée "commune amie des enfants" par l'UNICEF en 2014 ?

**Schmid Carole, Conseillère municipale, PDC.** Merci tout d'abord à Madame la conseillère générale pour la question sur les places de jeux. En ce qui concerne les places pour les jeunes enfants, il faut bien entendu prendre en compte les possibilités qu'offre la parcelle à construire soit au niveau de sa grandeur, soit au niveau de sa géométrie. Cette surface doit être disponible pour le bâtiment et aussi pour la place de jeux et c'est évidemment une problématique assez complexe au niveau du centre-ville vu la densification qu'on veut y apporter. Dans le cadre de la Matze qui était le sujet de la question, ce bâtiment est issu d'un concours qui avait quand même pour conditions de reprendre l'emprise qui était déjà effective au moment des anciens bâtiments. Comme il n'y en n'avait pas avant, il n'y en a pas eu après. Par contre en général, les mesures qui sont prises lorsqu'un bâtiment a été autorisé sans place de jeu : il doit y en avoir dans le périmètre de façon à permettre quand même aux enfants de pouvoir sortir.

Avec l'introduction du nouveau règlement, vous savez qu'on est à bout touchant avec la révision partielle du RCCZ. Il y a une bien plus grande attention qui sera portée sur les aménagements et sur les places de jeux.

**Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts.** Lors du plenum du 25 mars 2017, le groupe des Verts relevait la qualité du nouvel aménagement du Cours Roger Bonvin et félicitait la commune pour cette réalisation.

Cependant était souligné que les terrains de volley et de basket mis à disposition de la population sur cet emplacement, n'étaient pas véritablement adaptés à la pratique de ces deux sports. Aujourd'hui encore, le terrain de volley encadré par deux murets de pierres présente un danger pour ses utilisateurs potentiels. Quant au terrain de basket, son revêtement ne permet pas à un ballon de rebondir. Conséquence de ce phénomène : il est quasiment déserté sauf par quelques acrobates qui, de temps en temps, s'amuse à coller des autocollants publicitaires sur les panneaux. Je vous invite à vérifier sur place de la véracité de ces dires.

Lors du plenum du 20 juin 2017, Madame Pardo apportait les précisions suivantes au sujet de cette problématique. Je cite: "au vu du succès actuel que rencontre ce lieu, des réflexions conjointes sont menées afin de poursuivre l'amélioration de l'existant à l'aide du budget ordinaire concernant le revêtement du terrain basket, du terrain de volley ainsi que des poubelles, par exemple." Une année plus tard à un jour près, rien ou presque n'a encore été prévu pour rendre plus accessible les deux terrains de sport précités. C'est la raison pour laquelle le groupe des Verts désire être informé sur ce qui va être entrepris pour améliorer cette situation et sur les délais que s'est fixé la commune pour y parvenir. Merci de votre réponse.

**Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR.** Les budgets ordinaires sont prévus en premier lieu pour assainir l'existant. Effectivement cet espace du Cours Roger Bonvin est accessible depuis 2016. Concernant le terrain basket, il est prévu, en coopération avec le service de l'urbanisme qui pilote ce dossier, selon disponibilités financières sur le deuxième semestre 2018, de réaliser un revêtement asphalté plus résistant et adapté à la proximité avec le skate parc ainsi qu'un marquage officiel pour la première année, puis un bilan sur une année et un éventuel sol sportif ensuite.

Pour le terrain de volley, il n'est pas envisageable de démolir les murs adjacents, ce qui dénaturerait l'imposante œuvre architecturale dans laquelle s'insère un terrain de jeux informel. Un point d'eau a par ailleurs déjà été aménagé dans la partie est du cours et un second est prévu cet été à proximité du skate parc. En complément des poubelles existantes, des moloks similaires à ceux du jardin public de la Planta ont également été installés aux entrées des zones est et ouest afin de favoriser le tri des déchets. Nous avançons pas à pas.



**Theler Maud, Conseillère générale, AdG.** J'ai reçu une interpellation de personnes qui utilisent les scooters électriques parce qu'ils ont reçu, de la part de la Ville, un courrier disant qu'ils ne pourront plus utiliser les bornes à partir du premier juillet parce qu'elles ne sont plus conformes et puis que l'ESR se penchait sur le sujet pour trouver une solution. Je voudrais savoir ce qu'ils auront comme solution pour pouvoir charger leur scooter électrique alors qu'actuellement on parle de plus en plus de mobilité douce.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Effectivement, la Ville de Sion était pionnière et leader en matière d'électromobilité puisque cela fait déjà plus de 20 ans que différentes initiatives avaient été engagées pour la promotion des véhicules électriques. Le premier projet d'intégration de véhicules électriques a été initié en 1996 par Messieurs Marcel Maurer et Yves Roduit et soutenu, à l'époque, par la Ville de Sion et par l'ESR et c'est dans ce cadre-là qu'on avait installé 5 places pour véhicules électriques en 1996 et 1997. Avec les années, effectivement ces places ont été transformées en station de recharge pour les scooters et les vélos électriques.

Aujourd'hui malheureusement les normes techniques, ces fameuses normes NIBT qui sont en vigueur, nous interdisent l'utilisation de ces bornes et nous sommes obligés de les démanteler.

Nous sommes en train de réfléchir entre la Ville et l'ESR à un vrai développement de l'électromobilité. Vous savez que plus de 100 bornes pour véhicules électriques sont installées sur le périmètre de l'ESR. Il y a une vraie volonté de promouvoir les infrastructures nécessaires aux recharges des voitures électriques. L'idée que nous avons, c'est de pouvoir coupler sur ces bandes de recharges des éléments de recharges pour les deux roues électriques. C'est vrai que, temporairement, il y a un peu de patience à avoir tant que l'on trouve la solution. Techniquement, c'est possible mais c'est surtout aussi par rapport aux cartes d'accès que nous devons trouver une solution pour ces vespas ou autres véhicules ou vélos électriques qui pourraient être rechargés sur ces bornes, mais la volonté est véritablement de mettre à disposition de l'ensemble des moyens de locomotion en électromobilité (voitures, vespas, vélos) des éléments de recharge indépendamment de ce qui existe déjà sur le domaine privé ou ce que peuvent avoir certains chez eux, à la maison. C'est vrai qu'aujourd'hui la sécurité prime malheureusement sur la disponibilité pour ces deux roues. Cela ne devrait être que partie remise. Alors un peu de patience dans l'intervalle.

**Reist Martin, Conseiller général, UDC.** Au sujet des JO 2026, l'UDC Sion, comme durant toutes nos campagnes politiques, veut plus de transparence. En premier lieu, l'UDC Sion souhaite citer les propos du président de la Ville concernant Sion 2026. Je cite: "il n'y a pas d'argent public dans la campagne". Maintenant notre question est simple. Combien a coûté ce "vaudeville olympique", en d'autres termes, quels sont les coûts spécifiques et j'insiste sur le côté spécifique de la Ville pour tout ce qui touche aux JO 2026. Par exemple, qui a payé les locations des bureaux des jeux olympiques à Espace Création ? Quel est le manque à gagner ou combien a-t-on gagné en louant ces locaux ? Qui a payé les apéritifs ? Qui a payé les frais de déplacement du vice-président en Corée ? Qui a payé les études pour le village olympique, même si une partie sera utile pour le futur écoquartier. Néanmoins la partie spécifique au village olympique a dû avoir un certain coût, lequel ? Quels furent les coûts pour l'engagement des services tels que l'urbanisme et la sécurité publique ? Merci pour vos réponses précises.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Il faut bien distinguer un certain nombre de choses. Il y a une candidature qui est portée par la Confédération, 5 cantons Suisses et la ville de Sion. C'est un budget de 25 millions et effectivement la ville, vous le savez puisque ce sont des éléments qui figurent dans les comptes, s'était engagée pour 1 million à raison de 500'000 francs dans le budget 2018 que vous avez approuvé et 500'000 francs dans le budget 2019 que nous vous soumettrons sans cette rubrique. Ce budget de candidature a servi à la réalisation du projet de candidature c'est-à-dire toutes les études, tous les éléments techniques du dossier pour le présenter aux différentes instances et, dans ce cadre-là, l'association qui portait la candidature était domiciliée à Sion, sur le territoire communal et elle était localisée dans les bureaux de l'Espace Création. C'est vraiment cette association qui a payé les loyers de l'Espace Création sur la base des tarifs que nous faisons pour du co-working dans le cadre de cet élément-là. La ville de Sion va payer sa quote-part, c'est-à-dire un vingt-cinquième des différents frais qui auront été engagés par la candidature. On ne connaît pas tout



à fait ce coût. Aujourd'hui, on parle de 5 à 6 millions mais il y a un bouclement au 30 juin 2018 qui sera fait par cette association et la ville prendra un vingt cinquième, la Confédération prendra le tiers, les autres cantons se répartiront le tiers et le troisième tiers, c'est Swiss Olympic qui le prendra en charge. C'est l'élément par rapport au comité de candidature. Après, vous avez un deuxième élément qui est l'élément de la campagne valaisanne et c'est là qu'on parle d'absence d'argent public. Cela a été conduit par la chambre valaisanne de commerce et d'industrie, la Ville de Sion n'a rien versé pour cette campagne valaisanne. Le canton du Valais non plus. Ce sont des fonds privés qui sont intervenus pour alimenter cette campagne valaisanne. C'est vraiment des questions qui doivent être envoyées auprès de la chambre valaisanne de commerce et d'industrie à Monsieur Vincent Riesen.

En ce qui concerne la Ville de Sion. J'ai demandé, parce que j'imaginai que cette question allait venir ce soir, à notre chef des finances de me sortir exactement au franc près et au centime près les frais qui ont été engagés pour la candidature valaisanne et ce montant se monte à 21'539,80 francs. Je vais vous donner volontiers lecture du détail des comptes. Vous savez que la ville de Sion avec l'Etat du Valais ont mandaté la fondation pour le développement durable pour accompagner en termes de durabilité, le dossier de candidature pour être certain que ce qui était proposé allait dans l'esprit. Il y a deux factures pour 9'735,60 francs qui ont été payées à la fondation pour le développement durable, quasiment la moitié de ces 20'000 francs. Le reste, ce sont des frais de graphisme pour les annonces que nous avons faites, des frais de location de la salle de la Planta, le tout-ménage pour 2'389 francs. Le seul montant que nous avons spécifiquement en termes d'études, pour répondre à Monsieur Reist, sur la partie village des Potences, c'est la vérification de la conformité de notre plan de développement à terme que nous continuons ce village des Potences avec les exigences du CIO. C'est un mandat qui a été donné à Nomad architectes pour 3'700 francs. Autrement, vous avez des frais d'imprimerie du tout-ménage de 2'143,25 francs, la location et l'apéritif pour une présentation de quartier, 469 francs au centre Orif, et puis des frais de sonorisation pour 1'195 francs, un montant d'un peu plus de 20'000 francs qui a été engagé par la ville de Sion pour la partie de promotion, d'informations que nous avons conduites dans les différents quartiers et l'élément spécifique conduit pour le village olympique sur les Potences. Ces chiffres sont détaillés et sont à votre disposition.

**Varone Gérard, Conseiller général, PDC.** Comme vous le savez, la route du Vieux Village de Bramois est en travaux depuis quelques mois et déjà nous en voyons les effets. Les commerces souffrent. Le café de l'Avenue a même annoncé une fermeture prochaine. Le groupe PDC comprend que les travaux doivent être faits et nous ne les remettons pas en cause, mais est-ce que la commune peut venir en aide à ces commerces qui traversent une crise passagère qui ne doit pas péjorer leur avenir ? Ma question est la suivante : est-ce que la commune peut venir en aide à ces commerces et cafés ? Si oui, par quelles mesures ?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** A ma connaissance, nous n'avons pas de moyens d'aide. Si je prends par analogie, ce qui a été fait par exemple pour la place de midi ou d'autres éléments, nous n'avons pas indemnisé les propriétaires pendant la durée des travaux. C'est vrai qu'on sait que ces travaux amènent des gênes passagères mais en général, c'est pour un mieux. Si je prends l'exemple de la place du midi, je pense que les restaurateurs ont vu sensiblement leur chiffre d'affaires et la progression de leurs marges être améliorés après les travaux et nous n'avions, à l'époque, pas reçu de demande d'indemnisation pendant la durée des travaux. Je ne vois pas par quel outil nous pourrions, du côté de la Ville, indemniser. Autrement, cela signifie que c'est une pratique. Nous devrions généraliser pour l'ensemble de nos travaux et c'est vrai qu'aujourd'hui en ville, on est en proximité avec des commerçants et on doit effectivement faire les travaux dans les meilleurs délais. C'est l'engagement que nous pouvons prendre avec le moins de nuisances possible, avec la meilleure information possible et puis d'essayer de trouver avec les commerçants qui sont gênés des solutions mais c'est plus dans l'efficacité des travaux, dans la communication que nous pouvons essayer mais on n'a pas de mesures économiques aujourd'hui qui sont à disposition.

**Dubuis Alexandre, Conseiller général, Les Verts.** Le domaine des îles est très prisé par la population sédunoise. Elle peut y pratiquer de nombreuses activités. Une rumeur laisse entendre que la bourgeoisie de Sion a inscrit un droit de superficie sur le domaine des îles en faveur d'une organisation privée dans laquelle il y a notamment des russes, selon nos informations. On ignore ce que cette organisation a prévu pour l'avenir du site. Plus particulièrement, on ne sait pas ce qu'il



advindra du centre de tennis et badminton. Le centre sera-t-il maintenu, développé ou fermé ? On évoque également la suppression du mini-golf. Ces installations bien que bourgeoises sont d'intérêt public et concerne l'ensemble des résidents de la commune de Sion. A-t-on déjà des précisions à ce sujet ? Le cas échéant, le groupe des Verts demande à la Municipalité de s'informer sur les intentions de la bourgeoisie et des repreneurs du site et sur l'identité précise de ces derniers.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Je vais être obligé de respecter la séparation des pouvoirs entre la bourgeoisie et la Ville mais c'est vrai que l'assemblée bourgeoise avait accepté à l'unanimité la constitution d'un droit de superficie sur les halles, ce n'est pas tout le domaine. C'est vraiment la partie des halles sportives qui est effectivement au bénéfice d'un droit de superficie pour une société dont je ne connais pas l'origine des capitaux et la nature des personnes qui composent cette société. Ce que je peux vous dire c'est que et du côté de la bourgeoisie et du côté de la Ville, on est soucieux de garder des infrastructures sportives. Je n'ai pas vu le projet en détail. Je pense que si c'est un projet de réaffectation ou de modification, il devra être soumis à autorisation de la ville et à ce moment-là on découvrira le projet mais je peux tout à fait prendre contact avec le président de la bourgeoisie pour avoir un petit peu plus de détails. Ce qu'il faut dire c'est que ce domaine des îles est un domaine qui est à la bourgeoisie, c'est surtout elle aujourd'hui qui, je vous rappelle, avec près de 8 à 900'000 francs, entretient cette infrastructure et la met à disposition de la population sédunoise et même extérieure.

Il y a aussi d'autres projets aux alentours de cette halle. Normalement un projet de vagues artificielles qui devrait être mis à l'enquête prochainement, cette fois par des capitaux valaisans parce que là je connais les propriétaires de la société, pour compléter l'infrastructure sportive mais, à ma connaissance, aujourd'hui il y a la volonté de maintenir les infrastructures sportives. Par contre, je ne connais pas le détail du projet et sa localisation mais nous irons aux informations et nous vous communiquerons ce que nous aurons pu apprendre dès que possible.

**Collet Bastian, Conseiller général, AdG.** Juste une petite réaction. Une post question à la pré-réponse de Monsieur le président. Si j'ai bien pris note des éléments que vous avez mentionnés, si j'ai bien compris, du moment que vous serez délié du secret de fonction, vous pourrez revenir sur les questions auxquelles vous pourrez répondre. Je pense que ça ferait sens pour mes collègues du Conseil général et pour le PV de résumer les questions vu que vous avez déjà fait plus ou moins la chronologie. Je résume mes questions pour qu'elles soient inscrites dans le PV.

Question 1: Par rapport aux licenciements au CO de Saint-Guérin, quelle est la nature des fautes graves ayant conduit au licenciement ? Sont-elles suffisantes pour un tel licenciement ? Le traitement réservé à la directrice était-il proportionnel aux fautes qu'on lui reproche ?

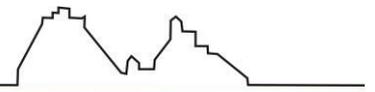
Question 2: N'y avait-il pas la possibilité de tenter une médiation entre les membres du personnel et la directrice avant de procéder à ce licenciement ?

Question 3: Les tensions au sein de l'établissement relevées par l'audit ne sont-elles pas aussi la conséquence des changements demandés par le conseil d'administration lui-même ?

Question 4: Des personnes responsables cantonales du Service de l'enseignement ont-elles été interrogées dans le cadre de cet audit pour un traitement complet de cette affaire, dans la logique administration/enseignement dont a parlé Monsieur le président ?

Question 5: N'aurait-on pas pu attendre la fin de l'année pour effectuer ce changement à la tête du CO de Saint-Guérin plutôt que le milieu de l'année ?

Question 6: Le/la nouveau/elle directeur ou directrice pourra-t-il compter sur l'appui du Conseil municipal et du conseil d'administration en cas de résurgence d'une nouvelle situation de conflit avec certains enseignants du CO afin de ne pas revivre pareille situation ?



Dernière question: Quelle est la nature du contrat signé entre la directrice et le conseil d'administration et quelles seront les conséquences financières de ce licenciement pour la ville de Sion ?

Dernier détail: je tiens juste à préciser qu'ici le but n'est pas de prendre la défense de l'une ou l'autre partie mais bien de comprendre les éléments qui ont mené à ce licenciement et la procédure qui l'a régi.

Je vous remercie de votre attention et des réponses que vous m'apporterez dans un futur proche.

**Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR.** Plus qu'une question, c'est plutôt une suggestion que j'ai à vous adresser ce soir. Comme moi, vous avez pu lire dans le Nouvelliste à plusieurs reprises des interventions du directeur de l'ESR concernant la stratégie qu'il envisage sur les différents domaines, notamment sur la mobilité, l'hydroélectricité et ce genre de chose. La ville de Sion étant intimement liée à l'ESR de par sa politique énergétique, je suggère qu'une présentation soit faite à l'occasion par ESR concernant ces différents projets qui, j'en suis sûr, amèneront quelques idées à nos conseillers généraux.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Merci pour la proposition, on l'a fait notre et puis on demandera à Monsieur Fellay de venir présenter ses deux thématiques de la transition énergétique que sont l'électromobilité et l'autoconsommation.

Puisque j'ai la parole, juste répondre à Monsieur le conseiller général Collet pour lui dire que les éléments qui se déroulent au cycle n'ont aucune conséquence financière sur la ville de Sion puisque ce sont des comptes séparés, ça je peux déjà vous répondre de manière très précise à ce niveau.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** J'ai pu dernièrement voir la campagne publicitaire concernant les parkings d'échange et leur gratuité. Campagne plutôt bien réalisée et claire. Je félicite les services concernés pour cette communication qui explique clairement l'attractivité de cette offre. J'ai aussi beaucoup côtoyé dans les transports publics ce qui est étrange vu que le public cible ne se sert peu ou pas des bus mais soit, j'aurai aimé l'une ou l'autre précision. Des mesures de contrôle pour constater une éventuelle hausse de fréquentation sont-elles prévues, autre que la fréquentation des lignes de bus ? Y a-t-il d'autres mesures ponctuelles prévues pour communiquer davantage sur ces parcs ?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Normalement, c'est le ministre de la mobilité, Monsieur Clivaz qui répond mais je vais essayer. En termes de comptage, tous les bus sont équipés de comptage. On va pouvoir avoir un comptage précis et pouvoir mesurer l'efficacité des mesures. En termes de communication, on a déjà lancé une première campagne. Je suis aussi très impatient de voir l'effet sur ces parkings d'échange et sur la modification des habitudes de parage des gens qui rentrent en ville de Sion. La communication, c'est un des éléments essentiels. On va mesurer et monitorer cela avec Car Postal de manière très régulière et puis, si on sent que l'augmentation attendue n'est pas au rendez-vous, on s'engagera dans une nouvelle campagne de communication pour dire que l'on a, et à l'est et à l'ouest de la ville, deux parkings gratuits avec, du côté de l'est, une cadence à 10 minutes pour gagner la gare. C'est vrai que c'est un changement d'habitude que nous devons encourager, mais il me semble qu'on a déjà fait passablement de communication. Je m'associe à vos remerciements à l'égard du service. Chaque fois qu'on en parle dans le cadre des projets de la ville, on les met en évidence. Du côté de l'hôpital, il y a aussi de la communication mais on sait que c'est souvent le nerf de la guerre par rapport à la réussite de mesures. Donc on sera attentif.

**Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC.** Lors de notre dernier plenum, vous nous avez affirmé, Monsieur le président, que le Conseil communal réfléchissait à des mesures à prendre en faveur des commerces de la ville de Sion. 3 mois après, je me permets de revenir sur le sujet car je n'ai rien entendu à ce propos, malheureusement. Entre deux, plusieurs enseignes ont annoncé leur fermeture en ville de Sion. Ainsi, le groupe PDC pense qu'il est urgent d'agir.



Alors, Monsieur le président, quelque chose a-t-il été entrepris ? Si oui, la chargée de communication aurait-elle oublié de nous envoyer cette information par mail ou alors le Conseil municipal n'a pas trouvé le temps ou les idées ? Une idée serait d'agir sur la gratuité des places de parc en ville au risque d'être insistant et répétitif mais nous parlons ici de fermeture de commerce, de perte de places de travail, d'impôts en moins, de locaux vides et tout cela dans un contexte concurrentiel difficile. Merci d'avance pour votre réponse.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Je vais passer la parole à Monsieur le vice-président qui est en charge de ce groupe de travail. Je tiens à rappeler vraiment que le Conseil municipal est soucieux de cet état. C'est vrai qu'ayant mes bureaux au cœur de la ville, on voit des locaux se fermer. On en connaît une partie des raisons, que ce soit internet, que ce soit des modifications d'habitudes d'achats. Ce que nous souhaitons véritablement proposer en termes d'attractivité et avec les commerçants, c'est vraiment un paquet de mesures et c'est une politique à moyen et long terme et je pense que la partie de la mobilité est un des éléments mais pas le seul et il y en a d'autres. C'est vraiment ce sur quoi le groupe de travail qui est présidé par Monsieur Bitschnau œuvre à l'heure actuelle.

**Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC.** Effectivement, ce groupe de travail a commencé à travailler juste après le rapport qui a été rendu public au mois de juillet de l'année passée. Il associe les 3 directeurs des grandes surfaces qui sont un peu les poumons économiques de notre ville donc Migros, Coop et Manor et aussi les restaurateurs et le commerce spécialisé. Effectivement, cela sera certainement un ensemble de mesures qui seront nécessaires pour ramener la prospérité. C'est vrai que c'est quelque chose que nous suivons de très près. Les difficultés du commerce de détail touchent la Ville de Sion mais touchent aussi l'ensemble de la Suisse, c'est vraiment une réponse concertée qu'il nous faut trouver. Je pense qu'on aura des propositions concrètes à faire dans peu de temps.

**Bodrito Jean Pierre, Conseiller général, AdG.** Je vais vous parler d'un sujet que vous avez abordé Monsieur le président, tout à l'heure. Je veux quand même vous poser la question parce que je pense que la question mérite d'être plus affirmée. Le récent épilogue de la saison 1 de la série "scandale Car Postal" s'étant achevé par la mise hors-jeu de sa metteuse en scène et la remise en question nécessaire de la grande régie qui va suivre, notre ville de Sion s'est-elle préoccupée ou renseignée de la viabilité des projets menés conjointement avec Car Postal, soit la navette autonome ou Publibike ? Existe-t-il aujourd'hui l'assurance de la pérennité de ces projets sans charges supplémentaires pour notre Ville et sans détérioration de leurs conditions ?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Monsieur le conseiller Bodrito, des assurances, nous n'en avons pas, mais je dirai que l'on n'en a pas plus aujourd'hui qu'on n'en avait par le passé. Je vous ai donné les démarches que nous avons prises. Publibike, c'est un produit qui n'est pas purement sédunois. Vous l'avez à Zurich, vous l'avez à Berne, vous l'avez dans différentes villes et c'est clair que, aujourd'hui, c'est une infrastructure de mobilité dont on a des assurances de financement et de mise en place sur une année. Du reste, la Ville s'est engagée pour une année. Je vous rappelle qu'on était venu vers vous par rapport à ces vélos en libre-service en vous disant qu'on allait se donner encore les moyens pendant une année avec le projet et le produit Publibike de voir s'il y avait une réponse à l'offre de vélos en libre-service ou s'il n'y avait pas d'autres mesures à prendre. On a parlé tout à l'heure du soutien aux vélos électriques. C'est clair que ce n'est pas forcément les mêmes publics. Publibike, pour nous, c'est un contrat annuel. Et puis il en va de même pour les navettes autonomes. Nous avons signé une convention pour l'année 2018 et à la fin de l'année, on fera un bilan pour voir quel est l'effet de ces navettes sur notre volonté d'en faire la promotion touristique, économique et surtout d'être le dernier maillon de transports publics mais il n'y a pas plus d'assurance que cela. On fera le bilan ensemble. Ce que nous sommes simplement assurés dès que le scandale est apparu, c'est que, effectivement, les contrats qui avaient été signés allaient pouvoir être respectés au moins jusqu'à leur terme. C'est quelque chose qui est certain.

**Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG.** J'aimerais saisir cette occasion pour saluer le Conseil municipal pour l'adhésion à la charte égalité salariale. On peut regretter quand même que Sion n'ait pas été la première commune valaisanne à adhérer. C'est Sierre qui nous a volé la politesse



mais on peut certainement comprendre que le Conseil municipal souhaitait clarifier la procédure en ce qui concerne les mandats publics. Effectivement, c'est le Conseiller d'Etat du Valais qui a pu donner une réponse adéquate concernant les instruments de contrôle des entreprises concernées à travers les marchés publics. L'accord intercantonal sur les marchés publics a servi de cadre. Les entreprises soumissionnaires signeront une déclaration sur honneur et auront le choix de divers outils informatiques d'autocontrôle mis à disposition gratuitement par le bureau fédéral de l'égalité à Berne, où elles pourront avoir recours à une attestation émise par un organisme reconnu. Ensuite, il appartient à la Municipalité de déterminer les moyens de contrôle. Ces contrôles peuvent être ponctuels et en cas de non-conformité un délai peut être accordé à l'entreprise pour effectuer les corrections nécessaires. En gros, tout est prévu pour rendre cette procédure "light" pour nos entreprises. J'aimerais vous rassurer, surtout les personnes qui sont très préoccupées par la situation de nos entreprises.

Nous espérons maintenant qu'après Sierre, Sion, Martigny et Loèche, d'autres communes suivront le mouvement car le principe d'un salaire égal pour travail de valeur égale est inscrit dans la Constitution Suisse depuis 1981, mais encore aujourd'hui, les femmes gagnent en moyenne 18% de moins que les hommes. Pour les femmes cadres et les femmes de formation supérieure, cette différence est encore plus criante, elle est de 24%. Les raisons de ces différences sont multiples et certaines peuvent être objectives, telle que la formation ou l'expérience professionnelle, mais les différentes études démontrent que plus de 40% des écarts ne se justifient pas. Elles émanent simplement d'anciens préjugés et de biais inconscients, mais les temps changent et nous pouvons espérer que l'objectif "égalité salariale" sera bientôt atteint et surtout, on espère qu'elle vienne plus rapidement que celle de l'assurance maternité qui a mis 60 ans pour se concrétiser.

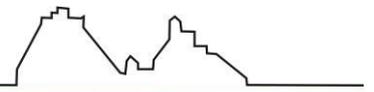
Le travail de fond qui doit se faire maintenant, ce n'est pas une loi ou un article constitutionnel, c'est l'évolution des mentalités, ce qui prend du temps, de la sensibilisation et de la communication. La charte égalité salariale n'est qu'une étape et le monde de l'économie n'est qu'un pas. Il faut encore agir sur les conditions-cadres qui préférentiellement les femmes afin de leur permettre de concilier vie privée et vie professionnelle, alléger leurs responsabilités familiales et permettre à chacune de réaliser son plein potentiel, y inclus dans des postes à responsabilité.

L'alliance de gauche invite donc le Conseil municipal à considérer cette étape comme un premier pas dans une approche systématique pour promouvoir l'égalité des chances et de l'intégrer dans son programme de législature. Des mesures concrètes ont déjà été prises et nous les saluons, par exemple, dans la révision du règlement du personnel, les possibilités de travail à temps partiel, les investissements qui se font dans les structures de garderie. La suite sera de revoir les modalités de recrutement, les cahiers des charges et les opportunités de promotion à terme. La nomination d'une cheffe de service serait aussi un signe tangible et exemplaire de notre volonté de faire progresser l'égalité des chances à Sion.

Voilà quelques pistes que nous pouvons considérer et nous nous réjouissons de prendre bientôt connaissance des résultats de cette démarche vers l'égalité salariale dans notre commune.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Je voulais remercier Madame Betchov pour ces compléments. Vous dites que la charte est le premier pas, pour moi le premier pas a vraiment été la révision du règlement du personnel de la Ville avec la conciliation vie privée et vie professionnelle, toute la révision des classifications de fonctions. Je crois que le Nouvelliste va faire un dossier thématique là-dessus. Ils sont venus nous interviewer. Je pense que, en termes d'administration publique, on a fait un assez bon travail mais c'est vrai que la vigilance doit être de garde et nous guider dans notre action.

Je voulais, Madame la présidente, saisir l'occasion pour dire que pour moi, ce postulat est répondu. J'ai repris un petit peu les différents éléments puisqu'on a une année pour vous donner des réponses par rapport à vos postulats ou à vos motions. Il y avait une motion concernant le règlement de l'assainissement urbain. Cette motion a aussi été répondue avec le nouveau règlement qui a été homologué par le Conseil d'Etat suite à l'adoption de la taxe au sac. Et puis, le troisième élément qui, aujourd'hui, devrait être répondu dans les délais d'une année, c'est-à-dire qui a été déposé le 20 juin



2017, c'est l'engagement des 16 apprentis supplémentaires sur le site aéroportuaire de Sion. Nous sommes tributaires du traitement par l'Etat, puisqu'il y a eu les mêmes interventions au niveau du Grand-Conseil et nous avons décidé d'harmoniser nos positions. J'espère vraiment que cet automne on puisse revenir vers vous pour vous donner quelques nouvelles sur cet élément-là. Pour les autres on a encore un petit peu de délai pour vous répondre mais il n'en reste pas beaucoup dans le pipeline.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Concernant la zone prévue à l'origine pour l'écoquartier à Uvrier, dans quel contexte et avec quels partenaires s'est déroulée la vente de la parcelle ? Quelle était la situation vis-à-vis des zones inondables et du Rhône ? Quelle échéance est prévue avant d'y voir un projet se concrétiser ?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Effectivement l'écoquartier qui était prévu à Uvrier est lié aux mesures de sécurisation du Rhône. Maintenant, est-ce qu'on a une échéance temps ? On me dit une fourchette 2025/2030. Ce sont des choses que nous traitons. Nous avons une commission qui travaille sur Rhône 3 en mesure de sécurisation. On est tout à fait conscient que l'on n'arrive pas aujourd'hui à valoriser ces parcelles correctement.

On espère véritablement que dès que la sécurisation du Rhône aura été faite dans cette zone, on puisse repartir avec un projet d'écoquartier ou de valorisation différente. On avait plusieurs hypothèses. On aurait pu le faire avec des digues et des talus d'une hauteur qui ne nous paraissait pas réaliste par rapport à l'aménagement de la zone. Aujourd'hui, on est vraiment en attente sur les projets de Rhône 3. On sait qu'il y a des mesures prioritaires de sécurisation. Là, on n'est clairement pas tout à fait dans le même degré de priorité en termes d'intervention.

**Mukuna Akanga, Conseiller général, PDC.** J'ai une question concernant la route des Ronquoz, qui est à ce jour en très mauvaise état. Des travaux de réfection sont-ils agendés ?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Ce que je crois savoir, on en avait discuté avec l'ingénieur de ville, c'est que la route des Ronquoz, est prévue d'être refaite. C'est vrai que vous savez que l'on est dans ce périmètre de Ronquoz 21. La rue de l'industrie va être réaménagée, plutôt axée orientation mobilité douce avec le déplacement de la HES, le futur collège. On va avoir plusieurs centaines voire milliers d'étudiants qui vont déambuler. La route des Ronquoz va être, dans l'attente du quatrième pont, la route de circulation pour l'ensemble de ce quartier. C'est vrai qu'aujourd'hui cette route n'est pas en bon état et on doit la refaire. C'est prévu, c'est planifié mais je ne peux pas encore vous donner la date de début des travaux mais cela fait partie des priorités de la Ville.

**Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC.** Merci pour ces réponses. Je n'ai plus de prise de parole. Je clos le plenum. Je vous souhaite un super bel été, de bonnes vacances, profitez bien, reposez-vous bien et on se voit le 4 septembre. Bonne soirée.

Sion, le 24 juillet 2018

La Présidente

Claire-Lise Bonvin

Le Secrétaire

Jean-Charles Léger





## LISTE DES PRESENCES DU 19.06.2018

### Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Amos	Jérôme	UDC	31	Moren	Jean Philippe	PDC
2	Antonini	Tobia	PLR	32	Mukuna	Akanga	PDC
3	Barras	Dominique	PDC	33	Pallara	Chantal	PLR
4	Betchov Gabioud	Denise	ADG	34	Pallara	Juan Carlos	ADG
5	Boand	Vincent	UDC	35	Pfister	Brigitte	LES VERTS
6	Bodrito	Jean Pierre	ADG	36	Pitteloud	Christophe	PDC
7	Bonvin	Claire-Lise	PDC	37	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
8	Bornet	Patrick	PLR	38	Reist	Martin	UDC
9	Bornet	Ruth	PLR	39	Rey	Charles André	PDC
10	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR	40	Rossier	Virginie	PDC
11	Broccard	Jean Michel	PDC	41	Rouiller	Jean Daniel	PLR
12	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS	42	Sierro	Christophe	PDC
13	Collet	Bastian	ADG	43	Stalder	Thierry	PLR
14	Darbella	Karine	LES VERTS	44	Theler	Maud	ADG
15	Dubuis	Alexandre	LES VERTS	45	Trabacchi	Sophie	PDC
16	Fellay	Gilles	PDC	46	Turatti	Alain	PLR
17	Fumeaux	Dionys	UDC	47	Ulrich	Daniel	PLR
18	Gachnang	Mathieu	PDC	48	Varone	Gérard	PDC
19	Guex-Crosier	Johanne	ADG	49	Zuchuat	Raphaël	PDC
20	Gianadda	Isabelle	PDC	50	Zumstein	Alain	PLR
21	Gillioz	Fernand	PLR	51			
22	Hirt	Jean-Claude	UDC	52			
23	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS	53			
24	Jacquier	Michael	PDC	54			
25	Juillerat	Olivier	PLR	55			
26	Kuchler	Fabien	PLR	56			
27	Léger	Jean Charles	PDC	57			
28	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS	58			
29	Mayor	Noémie	PLR	59			
30	Micheloud	Benôit	PDC	60			

### Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Parti	PDC
1	Marquis	Marco	PLR	5	Nanchen	Magali	LES VERTS
2	Mirailles	Christian	LES VERTS	6	Schüpbach	Pierre	PDC
3	Mittaz	Xavier	PLR	7			
4	Tavernier	Jérôme	PLR	8			

### Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Fauchère	Régine	PDC	5			
2	Maury	Cindy	ADG	6			
3	Moulin	Guillaume	UDC	7			
4				8			